

**FORMATION PAR LA RECHERCHE-ACTION  
DE FORMATEURS-TRICES EN PRATIQUES DE  
PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY**

**Rapport général  
Modélisation  
2006-2007**

Rédaction  
Marie-Claude SAINT-PÉ  
ZIRA

## SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i> .....	2
<i>LES PARTICIPANT-ES</i> .....	3
<i>AVERTISSEMENT</i> .....	5
<i>L'OBJET</i> .....	7
<i>LA FORMATION PAR LA RECHERCHE-ACTION DE FORMATEUR-TRICES EN PRATIQUES DE PAIREMULATION ET DE PAIRADVOCACY REALISEE</i> .....	8
<i>PREMIÈRES EXIGENCES, DÉFINITIONS ET TRANS-FORMATION</i> .....	18
<i>RÉFÉRENTIEL DE SAVOIRS EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</i> .....	55
<i>QUATRE FONCTIONS DES PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</i> .....	62
<i>POUR UNE FORMATION EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</i> .....	65
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	70
<i>ANNEXES</i> .....	71
<i>TABLE DES MATIÈRES</i> .....	87

## LES PARTICIPANT-ES

### Le groupe en recherche-action

Ide BLÉRIOT	2IRA <sup>1</sup>
Martine DUTOIT	ADVOCACY-FRANCE
Henri GARRIBAL	GFPH <sup>2</sup>
Olivier JACQUES	GFPH
Florence LEROY	ADVOCACY-FRANCE
Marie-Laure MARTIN	GFPH
Marie-Claude SAINT-PÉ	2IRA
Paul TAYLOR	CREAD <sup>3</sup> UNIVERSITÉ DE RENNES II

### Les participations occasionnelles

GOUEROU Maryline	GFPH
MOR EAU-CORMIER Evelyne	GFPH
POULET Yvan	ADVOCACY Paris

### Les membres du comité scientifique et associatif

Catherine BARRAL	IFRH <sup>4</sup> , ALTER <sup>5</sup> , CTNERHI <sup>6</sup>
Nicole DIEDERICH	INSERM <sup>7</sup> , CNRS <sup>8</sup>
Martine DUTOIT	ADVOCACY-FRANCE, 2IRA
Maudy PIOT	FDFA <sup>9</sup>
Marie-Claude SAINT-PÉ	2IRA, URBANITÉS
Jean-Luc SIMON	GFPH
Paul TAYLOR	CREAD UNIVERSITÉ DE RENNES II

---

<sup>1</sup> 2IRA – Institut International de Recherche-Action

<sup>2</sup> GFPH – Groupement Français des Personnes Handicapées

<sup>3</sup> CREAD — Centre de Recherche de l'Éducation, l'Apprentissage, et de Didactique

<sup>4</sup> IFRH — Institut Fédératif de Recherches sur le Handicap

<sup>5</sup> ALTER — Société internationale pour l'histoire des infirmités, déficiences, inadaptations, handicaps...

<sup>6</sup> CTNERHI — Centre Technique National d'études et de recherches sur les Handicaps et Inadaptations

<sup>7</sup> INSERM — Institut Nationale de la Santé Et de la Recherche Médicale

<sup>8</sup> CNRS — Centre National de la Recherche Scientifique

<sup>9</sup> FDFA — Femmes pour le Dire Femmes pour Agir

## Les invités à la relecture de ce rapport

Les personnes citées ci-dessus

Les groupes régionaux de pairémulation en Poitou-Charentes du GIHP<sup>10</sup>, de  
Handi'Cap Citoyen en Normandie

Les membres du Conseil d'Administration d'Advocacy France

Les professionnels du Cap Emploi Littoral

Les professionnels de la Permanence du Jard

---

<sup>10</sup> GIHP — Groupement d'Insertion pour les Personnes Handicapées Physiques

## AVERTISSEMENT

L'intitulé de ce rapport associant pratiques de pairémulation et pratiques de pairadvocacy est largement explicité dans la genèse du projet (1<sup>er</sup> chapitre) où sont également repris d'une part, les éléments distinguant, et d'autre part, les éléments rapprochant ces deux pratiques. L'intérêt de ce rapprochement, soulignant les spécificités de l'une et de l'autre et les synergies pouvant s'opérer entre elles, est largement démontré tout au long de ce travail.

La modélisation de la démarche étant l'objet de ce rapport, son contenu est de type monographique. Il n'est donc pas à considérer comme un manuel de formation, ni comme un manuel des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. Il consiste en une première théorisation de ces pratiques par les praticien-nes impliqué-es dans cette recherche-action (voir la liste des personnes en recherche-action ci-avant).

Le contenu de ce rapport repose donc pour une part essentielle sur la capacité des praticien-nes en la transformation de leur expérience de vie et de leurs pratiques de pairémulation et de pairadvocacy en savoirs sur celle-ci. Il est donc à considérer comme étant une contribution au savoir, au patrimoine de l'humanité.

Ce savoir trouve son cadre de référence à l'appui de nombreuses contributions antérieures, actuelles ou en cours (voir bibliographie en fin du document) largement exposé dans ce document (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> chapitres).

Enfin (voir liste ci-avant) ce rapport a été soumis à la relecture des groupes et associations concernés par la pairémulation et la pairadvocacy, à deux chercheuses, membres du conseil scientifique qui ont fait avancer en France les connaissances liées aux problématiques sociales du handicap. Il intègre donc leurs apports et observations.

Les savoirs ainsi capitalisés, même s'ils ne peuvent être exhaustifs, font reconnaître les connaissances et les compétences du groupe de praticien-nes qui en sont auteur-es et en capacité de les transmettre, confirmant ainsi la raison d'être de cette formation de formateur-trices par la recherche-action en forme de reconnaissance des acquis de l'expérience.

Nul doute que le lecteur ou la lectrice concerné-e puisse s'y reconnaître également et soit désireux-se de rejoindre et de poursuivre une telle démarche qui s'ouvre, au lieu de se refermer, avec ce rapport sur les perspectives tracées ici :

- L'approche de genre dans la déconstruction sociale du handicap, projet de recherche-action sélectionné par l'Institut Émilie du Châtelet et le Conseil Régional d'Île de France.
- Les pratiques collectives de pairémulation et de pairadvocacy
- Mieux cerner la place de la pairémulation et de la pairadvocacy dans les rapports entre professionnels et usagers des biens et services et comme levier d'une réelle intégration socioprofessionnelle
- La constitution d'un réseau des ressources citoyennes pour une vie autonome et libre, manifestation d'intention proposée au titre des Expérimentations sociales 2008.

## L'OBJET

Le rapport faisant l'objet de ce document rend compte de manière la plus complète possible d'une expérience, à notre connaissance inédite, de reconnaissance des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy comme devant figurer aux côtés d'autres pratiques éducatives et citoyennes, parmi les pratiques sociales. L'enjeu en est la reconnaissance sociale de ces pratiques : les valeurs et les savoirs sociaux qui les animent et qu'elles véhiculent.

Reconnaître les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy comme étant des pratiques sociales implique la mise en œuvre d'un dispositif de recherche-action visant la description et l'analyse des situations de pairémulation et de pairadvocacy. Fondamentalement, ce dispositif devait soutenir la mise au jour de la manière dont ces pratiques sont porteuses de changement social, de transformation des situations problématiques vécues comme étant des empêchements à une vie autonome et libre.

Les chapitres suivants décrivent point par point les éléments logistiques, matériels, financiers, institutionnels, méthodologiques et autres apports théoriques, pratiques et évaluatifs du dispositif (voir notamment le 1<sup>er</sup> chapitre qui les annonce très clairement). Ils rendent compte aussi de la manière dont l'élaboration collective des savoirs s'est effectuée progressivement par les praticien-nes en recherche-action (2<sup>ème</sup> chapitre).

Concrètement, la démarche a permis de concevoir :

- un référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy (3<sup>ème</sup> chapitre)
- quatre fonctions des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy (4<sup>ème</sup> chapitre)
- et un questionnement sur un modèle de formation en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy par la reconnaissance des acquis de l'expérience (5<sup>ème</sup> chapitre).

# LA FORMATION PAR LA RECHERCHE-ACTION DE FORMATEUR-TRICES EN PRATIQUES DE PAIREMULATION ET DE PAIRADVOCACY REALISEE

## Contexte et objectifs de la formation

Le collectif d'usagers en santé mentale ADVOCACY développe depuis 1996 une pratique proche de celle de pairémulation appelée pairadvocacy<sup>11</sup>. Cette pratique d'entraide soutient l'insertion socio-économique des usagers, stimule et accompagne leur autonomie et leur prise d'initiative individuelle et collective, sociale et professionnelle. Cette expérience collective s'appuie sur une pratique au fondement du projet associatif d'ADVOCACY France : la SADER — Soutien pour l'Accès aux Droits et aux Recours — entre personnes connaissant habituellement le discrédit de leur parole et de leur démarche, l'ingérence dans leur choix de vie et leur quotidien, en raison de leur maladie ou de leur handicap psychique. L'équipe de pairémulateurs d'île-de-France du GFPH<sup>12</sup>, a choisi de rejoindre ce collectif, afin de renforcer son action de terrain, en créant un « espace conseil pour l'autonomie ». Considérant les pratiques de pairadvocacy, à la fois proches et complémentaires à ses pratiques de soutien mutuel par les pairs, une permanence mensuelle d'accueil et de conseil est donc mise en place à l'Espace Convivial Citoyen d'ADVOCACY, constituant ainsi, un lieu ressource de peercounselling (échange d'expériences, co-construction d'expertises...), favorisant le développement des compétences et capacités des participants :

- Accueil et accompagnement de nouveaux publics,
- Animation lors des permanences et d'ateliers ponctuels lors de manifestations associatives, (l'Espace Convivial et Citoyen Advocacy Paris-Ile de France, salon autonome, événements associatifs, animation de listes de discussions dédiées à l'échange de conseils pratiques pour l'autonomie entre personnes handicapées,... Rencontres de RECit – Réseau des Écoles Citoyennes, SMES — Santé Mentale Europe et Exclusion Sociale,...),
- Conduite d'entretien individuel de conseil pour l'autonomie, (soutien à l'autodétermination et à la prise de décision lors de démarches administratives, démonstrations de matériels facilitant la vie quotidienne, soutien familial pour faciliter l'intégration d'enfants déficients visuels...)

<sup>11</sup> « Advocacy », Dictionnaire de la psychiatrie, Larousse, 1999

<sup>12</sup> Cette équipe est constituée de personnes en situation de handicap sensoriel et physique, formées au conseil pour la vie autonome lors de la formation d'entrée dans la fonction de pairémulateur dispensée en 2003 par le GFPH

- interventions lors de conférences et de rencontres pour faire connaître les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy et sensibiliser les professionnels à l'émergence de cette nouvelle fonction sociale des personnes en situation de handicap au sein des équipes pluridisciplinaires des institutions... et services médico-sociaux en milieu ouvert.

En l'espace de quelques mois, tant lors des permanences que lors de rencontres individuelles, les échanges du groupe mettent en évidence un besoin d'analyse plus fine des pratiques, l'utilité de valider les acquis de l'expérience, mais aussi la nécessité de transmettre ce savoir-faire aux futurs pairémulateurs-pairadvocats. Un projet de formation en émane finalement, partant de ces savoir-faire, des outils et méthodes élaborés au fil des expériences de mutualisation des compétences des 2 groupes.

Ce projet, développé selon une méthodologie de recherche-action, est mis en œuvre dans cette formation de formateurs pairémulateur-trices et pairadvocat-es, mettant les stagiaires en situation de décrire et d'analyser leurs pratiques, à partir de situations vécues, qu'elles soient de pairémulation ou de pairadvocacy proprement dites, ou qu'elles aient marqué le sens de l'expérience et de leurs choix de vie.

Le suivi évaluatif et d'orientation est réalisé par un conseil scientifique réuni à cet effet dès sa conception. Celui-ci a pour mission primordiale la validation de cette modélisation et du référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy ainsi mis en évidence.

#### Les moyens humains, matériels et financiers de cette réalisation

L'association URBANITES est locataire d'un local au 5 place des Fêtes, 75019 Paris, disposant d'une salle de formation et de matériels pédagogiques audiovisuels ayant permis d'accueillir les stagiaires en formation, le GFPH apportant plutôt une contribution technique et pédagogique lors de séances de sensibilisation et de communication.

La formation a été conduite par l'Institut International de Recherche Action-2IRA, et le CREAD - Centre de Recherche de l'éducation, l'apprentissage, et de didactique - de l'université de Rennes II.

L'association Advocacy a accompagné les stagiaires en matière de relais secrétariat et coordination des temps de transport et des lieux de rendez-vous dans les différents moments de déplacements organisés dans la conduite de cette formation.

Les associations membres du collectif URBANITÉS et impliquées avec des personnes en situation de handicap – notamment ZIRA et ADVOCACY Paris Île de France ont participé avec le CREAD de l'Université de Rennes II, et le GFPH, au conseil scientifique qui a accompagné le déroulement de cette formation.

L'enregistrement audio des séances de formation a été réalisé par deux stagiaires pairémulateur-trices au profit de tous les stagiaires.

Les prestations extérieures, les frais de déplacement et d'hébergement des bénéficiaires et partiellement les frais de fonctionnement ont été couverts par la subvention FSE, objectif 3, 10 B.

### Les principes structurant la formation de formateurs par la recherche-action

La formation de formateurs s'est déroulée selon une structuration reprenant quatre principes mis en œuvre dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy<sup>13</sup> :

- l'entraide entre personnes en situation de handicap,
- les échanges d'outils, de méthodes et de pratiques,
- la participation citoyenne
- et l'accès aux droits et aux recours.

L'entraide entre usagers permet une dynamique de groupe entretenue par les collectifs et les associations. Au cours de la formation elle est favorisée par une démarche de recherche-action collective et coopérative qui donne lieu à la création d'un ACOPRA — Atelier Coopératif de Personnes en Recherche-Action —, amenant l'entraide à un mode de coopération pour la production de savoirs individuels et collectifs.

Les échanges d'outils, de méthodes, de pratiques seront décrits par des fiches d'expériences, ainsi que l'étude des conditions de transférabilité des outils et méthodes selon les situations de handicap observées. L'ACOPRA vise la réalisation de ces études et observations, la mise en situation des formateurs et l'expérimentation du modèle pédagogique.

La formation à une participation citoyenne s'effectue par la formation à la prise de parole, à la prise en charge de réunions, de sessions de formation et de manifestations sur la place publique de sensibilisation et de démystification du handicap, selon une formation à la participation active des

---

<sup>13</sup> Ces principes pratiques sont mis en évidence dans la charte du pairémulateur élaborée par le GFPH dont ADVOCACY est partenaire.

usagers et citoyens (conçue par ADVOCACY et 2IRA) pour une part. Elle prend forme aussi par la valorisation des méthodes et techniques de peercounseling développées aux U.S.A. dans les années 1970, analysées et reprises par le GFPH via une charte de bonnes pratiques et une plaquette d'information destinée aux acteurs de cette nouvelle forme de participation citoyenne. Enfin, ces pratiques de participation citoyenne sont mises en évidence par l'ACOPRA pour une reconnaissance de ce modèle de pratique sociale.

La pairadvocacy permet d'intégrer dans ces pratiques de peercounseling une spécificité d'entraide d'accès aux droits et aux recours couvrant d'autres démarches administratives et sociales, concrétisée notamment dans la pratique de la SADER (soutien à l'accès aux droits et aux recours) et l'accueil collectif des demandes individuelles<sup>14</sup>. Alors que la pairémulation s'attache plus particulièrement à favoriser la recherche d'une meilleure autonomie à travers un accompagnement susceptible de stimuler l'appropriation de solutions techniques et humaines pour pallier aux différentes situations de handicap au cours des actes de la vie quotidienne. Ces deux champs d'intervention complémentaires inter-agissent en permanence et contribuent ensemble à l'épanouissement des personnes en recherche de plus d'autonomie.

Transversalement, les problématiques des femmes en situation de handicap et le constat de la moindre reconnaissance des hommes handicapés dans leurs responsabilités et leur rôle dans la société, devaient faire l'objet d'une attention particulière en rapport avec une démarche de pairémulation et de pairadvocacy. Elles furent abordées et nécessitent encore d'être approfondies<sup>15</sup>.

### Les moments de la formation

La fréquence des séances en ACOPRA a été maintenue de mai 2006 à juin 2007, selon une moyenne d'une session par mois de 4h soit 13 séances ou 52 heures, auxquelles s'ajoutent les mises en situations et expérimentations durant la période, soit environ 60 heures et la rédaction des résultats et

---

<sup>14</sup> L'approche conceptuelle et expérientielle du peercounseling, pairémulation et pairadvocacy faisant l'objet de cet ACOPRA est développée dans les chapitres suivants.

<sup>15</sup> Un projet de recherche-action collective « L'approche de genre dans la déconstruction sociale du handicap » est en attente de financement pour 2007-2008. Il devrait concourir à cet objectif.

l'évaluation, soit 8 heures. Donc, un total de 120 heures de formation par la recherche-action ont mobilisé la participation de chaque stagiaire<sup>16</sup>.

Les mises en situations et expérimentations comprennent, outre les situations individuelles de pairémulation et de pairadvocacy,

- deux sessions de formation « stratégies et dispositifs individualisés en formation –SDIF » organisées par l'UFR Sciences Humaines de l'Université Rennes II en juin 2006 et novembre 2006<sup>17</sup>,
- l'apport d'expériences, d'expertise et la sensibilisation des responsables d'une petite société d'électro-ménager dans sa démarche d'ouverture à la différence, sur un stand au salon Autonominique (juin 2006),
- la tenue en juin 2006 d'ateliers de cuisine interactifs destinés au partage d'expériences entre personnes ayant différents handicaps physiques et sensoriels,
- ainsi que des rencontres à cette occasion avec des ergothérapeutes et professionnels de la réadaptation, dans une démarche de sensibilisation aux pratiques de pairémulation comme discipline complémentaire à l'arsenal thérapeutique institutionnel et conventionnel, mais pratiquée par des non-thérapeutes, les pairémulateurs.
- une communication de l'expérience de formation auprès de l'association ADVOCACY France en octobre 2006<sup>18</sup>
- et l'animation de parcours de sensibilisation et de démystification du handicap dans le cadre de « l'Insolite de la place des fêtes », mai 2007<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Ce décompte formel est à multiplier par 4 ou 5 pour les stagiaires déficients visuels. Ils expriment eux-mêmes « La prise de conscience par les stagiaires déficients visuels de leur manque de formation et de méthode pour être en mesure d'aborder le travail collaboratif de rédaction. Phénomène ne pouvant être mis en évidence qu'à travers la confrontation à la réalité de leur approche analytique et linéaire de l'écrit antagoniste, de l'approche des documents en perception globale et structurée en paragraphe qui prédominent chez les personnes ayant la vision, (difficulté à comprendre la structure du texte, incapacité de lire en même temps que les autres une portion de phrase et d'y placer des annotations et/ou corrections ou de retrouver un passage sur plusieurs pages...) ». Ce manque est partagée et malgré les compensations et adaptations pensées et mises en œuvre ensemble, une ingénierie pédagogique inclusif est encore à inventer, même dans ce modèle de formation, pourtant très participatif et inclusif.

<sup>17</sup> Un bilan évaluatif réalisé en séance de l'ACOPRA de l'intervention des stagiaires dans ces deux sessions de formation est inséré en annexe.

<sup>18</sup> Ces expériences n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un bilan évaluatif dans le cours de l'ACOPRA, mais elles ont nourri la réflexion dans la mesure où elles constituent un élément essentiel et régulier des pratiques analysées ici.

<sup>19</sup> *L'Insolite de la place des Fêtes : Balades créatives et citoyennes* est un festival organisé par un collectif d'animation interassociatif et interdisciplinaire créé à l'initiative d'URBANITÉS. Il a couvert la période du 21 mai au 17 juin 2007 pour animer la place des Fêtes (Paris 19<sup>ème</sup>) des expressions artistiques et citoyennes multiples et variées et à destination de tout public. Sa particularité s'inscrit dans les finalités du collectif d'associations URBANITÉS « Lutte

## Les participant-es de la formation

Le groupe s'est constitué d'usagers en santé mentale pairadvocates, membres de l'association ADVOCACY-PARIS-ILE DE FRANCE, actrices de l'Espace Convivial Citoyen de cette association, ainsi que des membres de la section Île de France du groupe pairémulation du GFPH, en situation de handicap sensoriel. Le groupe est déjà formé à la pratique de prises de paroles publiques, d'élaboration de discours, d'accompagnement dans la recherche d'aide sociale et juridique vers une autonomisation des personnes, de par ses pratiques de pairémulation ou de pairadvocacy. En formation de formateurs le groupe a consolidé ses compétences et les a approfondies vers une ingénierie pédagogique de pairémulation et de pairadvocacy. C'est la reconnaissance sociale de leur expérience et savoir-faire qu'ils recherchaient par la réalisation de cette formation.

Les pré-requis demandés aux participant-es étaient : une démarche volontaire, ainsi que la volonté de se former et de former et une certaine créativité dans les pratiques de pairémulation ou de pairadvocacy aussi bien que dans les capacités à transmettre.

L'Institut International de Recherche-Action — 2IRA — (2 intervenantes) et le CREAD de l'Université de Rennes II (1 intervenant) ont animé l'ACOPRA. Celui-ci s'est finalement constitué d'un noyau de 8 personnes (intervenant-es compris-es) dont 4 femmes et 4 hommes, de 30 à 60 ans, parmi lesquels 3 pairémulateurs-trices et 2 pairadvocates confirmé-es.

Doivent être également mentionnés les partenaires scientifiques et associatifs de la formation. Le collectif d'associations Urbanités est à l'initiative de cette formation en prenant appui sur ses compétences inter-associatives et notamment celles de Advocacy France, le collectif de

---

contre toutes formes de discrimination et droit de cité pour tou-ttes ». En ce sens, une attention particulière est portée sur le fait que sa conception, son organisation et son animation soient l'œuvre de personnes généralement empêchées de participer à la vie de la cité, soit en raison de leur handicap ou de leur maladie, soit en raison de leur situation sociale et économique, toutes prétextes de discrimination et d'exclusion. Cette année, la manifestation a reçu le soutien de la Mairie de Paris, la Mairie du 19<sup>ème</sup>, la DRJS, le GPRS, de l'Année Européenne contre toutes les discriminations et pour l'Égalité, coordonnée en France par la HALDE et de nombreux autres soutiens et participations en nature et bénévoles. Dans ce contexte et celui plus précis de la première semaine intitulée « Balade de santé », du 21 mai au 26 mai, a eu lieu l'animation par les stagiaires de la formation et d'autres bénévoles de l'Espace Convivial Citoyen ADVOCACY Paris Île de France des parcours de sensibilisation et de démystification du handicap. Un bilan évaluatif de cette expérience réalisé en séance de l'ACOPRA est inséré en annexe.

pairémulation et de pairadvocacy, l'Institut International de Recherche-Action - ZIRA<sup>20</sup>. De plus, Urbanités s'entoure régulièrement de partenaires extérieurs afin d'approfondir l'échange de savoir-faire avec l'IFRH –Institut fédératif de recherches sur le handicap-, le Centre de Recherche de l'éducation, l'apprentissage, et de didactique - CREAD de l'université Rennes II qui organise la licence professionnelle « stratégies et dispositifs individualisés en formation –SDIF », le GFPH, promoteur en France du concept et des pratiques de pairémulation. Ces compétences ont été mobilisées dans cette formation. D'autres partenaires sont habituellement en lien avec l'ensemble des initiatives menées par le collectif, notamment, la Permanence du Jard, service départemental de la Marne d'accompagnement à la vie active des personnes en situation de handicap et l'association FDFA – Femmes pour le dire. Femmes pour agir.

Par leur participation active à cette formation de formateurs pairémulateurs-trices pairadvocat-es, les participants, tous militants et déjà acteurs à part entière du vaste « réseau handicap » français, qui dépasse le cadre associatif, entendent contribuer à l'évolution des mentalités et hâter la reconnaissance officielle de cette nouvelle fonction sociale et permettre à leurs pairs de se perfectionner dans l'art de faire reculer l'exclusion et la discrimination liées au handicap en leur offrant le choix de tenir le rôle de citoyen à part entière.

#### La production de l'ACOPRA

Elle réside essentiellement dans la définition d'un référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. Celle-ci procède de la mise au jour des aspects marquants des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, tels que :

- empowerment et participation
- inclusion et reconnaissance sociale
- similitude ou similarité ou ressemblance et différence
- la ressemblance de l'inachevé et le handicap

---

<sup>20</sup> Depuis sa création en 2003, ZIRA conduit des formations par la recherche-action, souvent selon un dispositif d'ACOPRA, avec des professionnels, bénévoles et usagers dans le secteur associatif et médico-social du handicap. De cette manière l'Institut a pu construire une expérience relativement inédite dans le domaine, de recherche-action avec des usagers en situation de handicap au motif de déficiences mentales ou de maladies psychiques et psychosociales, et appréhender en grande proximité avec elles et eux leur processus d'autodétermination, d'empowerment et les problématiques de l'inclusion. Voir notamment, DIEDERICH Nicole et SAINT-PÉ Marie-Claude avec les acteurs-chercheurs de Champagne et de Bourgogne, *L'autodétermination des personnes en situation de handicap*, rapport de recherche-action 2002-2005, permanencedujard.org

- transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace

Elle procède aussi de la capacité du groupe à élaborer un référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy selon 4 modes identitaires<sup>21</sup> :

- identité personnelle, construite sur l'axe du savoir être, être soi et développer ses talents et aboutissant ici en des manières de savoir transformer des savoir être expérientiel en savoir être responsable,
- identité sociale, forgée sur l'axe du savoir-communiquer savoir s'exprimer, vivre en relation et reconstituant ici les mécanismes de l'inclusion associés à la reconnaissance sociale ou professionnelle,
- identité professionnelle<sup>22</sup>, sur l'axe du savoir-faire être efficace, réussir un projet professionnel est encore marquée ici par des manières de savoir transformer le savoir expérientiel en vocation de pairémulateurs ou de pairadvocats, en valeurs sécurisantes, en relations de confiance et en compétences de prise de risque,
- identité expérientielle, axe du savoir devenir, évoluer, assumer une histoire de vie, et plus précisément ici, de l'*empowerment* et de la présomption de similitude.

Ce référentiel de savoirs permet de concevoir 4 fonctions reconnues dans cette recherche-action par les pairémulateur-trices et les pairadvocat-es :

- fonction de médiation
- fonction de mainstreaming ou d'entraînement au changement
- fonction de secours
- fonction de réseau

De plus, les stagiaires ont rempli une fiche d'évaluation de la formation mettant en évidence les apports suivants :

- véritable aide à la modélisation et conceptualisation permettant un travail « objectivant » sur une expérience très personnelle et forcément « sensible »
- l'apprentissage d'une autre façon d'aborder les problèmes, de voir le monde,
- apport théorique constructif, et méthodologie de qualité
- la pairémulation et la pairadvocacy sont similaires tout en s'étant au début distinguées par le type de handicap touché

---

<sup>21</sup> Modèle emprunté à Christophe Vandernotte, consultant.

<sup>22</sup> N.B. : Pour le groupe en ACOPRA, il est clairement affirmé que la pairémulation ou la pairadvocacy ne peuvent être exercées sous un statut professionnel, même si une expérience dans ces pratiques peuvent donner une plus-value professionnelle dans divers domaines socioprofessionnels.

- bonne et meilleure compréhension et acceptation de la diversité des handicaps qui est une richesse et non une opposition
- la modélisation est possible à partir de la capitalisation des journaux d'ateliers : référentiel des compétences des pairémulateurs et pairadvocats
- de nouvelles perspectives s'ouvrent pour bâtir des stratégies permettant (enfin) de faire reconnaître la nécessaire formation des pairémulateurs et pairadvocats
- nos expérimentations auprès des professionnels en formation (Rennes 2) sont très importantes pour montrer aux professionnels ce qu'ils peuvent attendre de ces pratiques et comment les accueillir en complément de leur travail professionnel
- vraiment un travail qui a modifié ma pratique de pairadvocate en interrogeant « mes intuitions », mes convictions, en me permettant de l'argumenter et de l'analyser en confiance avec d'autres
- dans le plus aidant, je dirai que ça m'a permis de me remettre en question dans la façon d'aller vers la personne demandeuse, de pouvoir mieux la comprendre et de mieux l'aider dans sa recherche, cela grâce aux échanges que nous avons eu dans le groupe qui étaient bien souvent très profonds de recherche et de remise en question, d'où toute cette richesse de partage
- savoir entreprendre et comprendre les besoins de la personne en difficulté
- savoir comprendre la définition d'un mot, d'une attitude, d'un comportement, d'un geste, d'une expression
- cette formation m'a aidé à comprendre encore mieux le rôle de pairémulateur et tous ses manques, ses objectifs, ses difficultés à prendre place dans un monde de professionnels, dans un monde associatif. Cela m'a fait comprendre aussi le besoin de cette reconnaissance de pairémulateur, où, comment, avec qui et pour qui.

La validation de cette formation donne lieu à une attestation de formation par la recherche-action de formateurs-trices en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, délivré par le CREAD de l'Université de Rennes II et ZIRA.

Ainsi par cette formation, les pairémulateurs-trices et pairadvocat-es se sont dotés d'une méthodologie pour continuer efficacement leur pratique de pairémulation ou de pairadvocacy et pour entraîner d'autres personnes dans cette pratique. Ils peuvent faire valoir cette compétence reconnue dans ses apports et ses principes.

À l'origine du projet se trouvait le constat du besoin en matière de formation et de reconnaissance de ces pratiques. Maintenant au moins 5 pairémulateur-trices et pairadvocates peuvent contribuer à les promouvoir au sein de leurs associations et au-delà ; enjeux essentiels de ce projet.

De plus et comme évoquée plus haut, la problématique de l'approche de genre demeure à étudier selon la même méthodologie. Le même groupe est partant et veut s'ouvrir à d'autres, pour peu que le collectif puisse se doter des moyens nécessaires.

De plus et suite aux mises en situation de formation de groupe et surtout de l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification, la problématique de la pairémulation et de la pairadvocacy collective a semblé devoir être traitée. Dans ce travail, la pairémulation et la pairadvocacy sont vues principalement dans des relations interindividuelles.

Enfin, et comme abordée ici, il reste à mieux cerner la place de la pairémulation et de la pairadvocacy dans les rapports entre professionnels et usagers des biens et services et comme levier d'une réelle intégration socioprofessionnelle.

## PREMIÈRES EXIGENCES, DÉFINITIONS ET TRANS-FORMATION

### Les exigences formatives et de la reconnaissance des acquis

Dès la première séance de cette formation est affirmé que nous ne sommes pas dans un cycle de rencontres qui ne seraient que conviviales ou qui ne consisteraient qu'en un groupe de parole ; il est bien question d'un cursus de formation par la recherche-action dont l'objectif de validation et de reconnaissance implique de se poser collectivement, conseil scientifique et groupe de stagiaires, des exigences et de la rigueur. De sorte que la validation se fait sur les *acquis* de l'expérience (et non seulement sur le récit de la dite expérience) et suppose donc un travail autour des situations vécues par les stagiaires. Il s'agit bien de décrire dans un premier temps et non pas seulement de témoigner. L'expérience décrite doit permettre de mettre en valeur les acquis. *Décrire* est une compétence : quelle est la situation, le contexte dans laquelle l'interaction se déroule ; la manière dont le problème a été défini ; la manière dont le-la pairémulateur-trice ou pairadvocat-e a réagi dans ce contexte et cette compréhension du problème<sup>23</sup>.

Par ailleurs et bien que le groupe de stagiaires ne puisse être représentatif de tous les handicaps, ni de toutes les manières, d'ailleurs singulières, de vivre son handicap ou de se trouver en situation de handicap, nous posons néanmoins que ceci ne peut être un empêchement à la compréhension des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. En effet, celles-ci sont exercées et prennent sens en situation de handicap ou en situation de discrimination quand l'environnement ne peut prendre en compte les besoins liés à un handicap et dans la perspective d'une meilleure autonomie des personnes impliquées dans ces situations.

Plus concrètement et en rapport avec une première mise en situation de formation du groupe de stagiaires<sup>24</sup>, il est précisé que la forme de la rencontre avec les stagiaires de la licence professionnelle est totalement laissée à l'initiative du groupe ici en formation par la recherche-action. À lui donc de prendre en charge une journée de formation dans le cursus de licence professionnelle, auprès de stagiaires, professionnels de l'insertion sociale et de l'inclusion sociale. Parmi les axes méthodologiques de ce cursus

---

<sup>23</sup> Cette position a donné lieu à la proposition d'une grille de description des expériences exposée plus loin.

<sup>24</sup> À l'Université de Rennes II, le 7 juin 2006, dans le contexte d'une formation continue avec des professionnels de l'insertion.

de formation, sont soulignés celui consistant à traduire l'expérience de la discrimination en apprentissage et celui caractérisant le modèle de formation à l'œuvre : une pédagogie émancipatrice.

Autant d'éléments que nous retrouvons en correspondance avec le projet de formation par la recherche-action tracé ici. Est-il utile d'invoquer ici la référence à Paulo Freire<sup>25</sup> dont l'œuvre a inspiré, depuis le Brésil et l'Amérique Latine, les pédagogues et éducateurs les plus progressistes du monde entier ? Entre les deux formations dont les principes sont exposés ici, le point de convergence est certainement « la recherche-action dans le cas de la formation ».

Dans cette approche Paulo Freire suit une trajectoire de l'émancipation partant d'une « culture du silence » (soumission passive à une domination, puis conscience individualisée des inégalités) appelant une critique de l'éducation instituée (maintenant les individus en tant qu'objet malléable, sans conscience ou une « conscience naïve ») pour s'ouvrir à « l'éducation en tant que pratique de la liberté » (s'affranchir de la colonisation des esprits et atteindre la « conscience critique » et le pouvoir de penser, de dire et d'agir).

Dans ce modèle, il n'y a pas d'éduquants ni d'éduqués, mais des « s'éduquants<sup>26</sup> » favorisant la libre expression des cultures, rôles et émotions des uns et des autres, la description de l'action, sa logique, son sujet, ou encore l'expression intelligible de cette trajectoire « sujet – trajet – projet<sup>27</sup> ».

La notion de liberté engage certainement un autre mode relationnel. Si la traduction anglaise du mot liberté est freedom, « *étymologiquement, le mot freedom vient du sanskrit priya (d'où friya, free) qui veut dire cher ou aimé. Donc freedom est l'état, la condition, la dignité d'être aimé. Je suis libre, non pas dans la mesure où je suis juridiquement autonome ou socialement indépendant, mais au fur et à mesure que je suis aimé. Jamais Paulo Freire n'était plus clair : "Il n'y a pas de dialogue sans un amour profond pour le monde et pour les hommes." Et il ajoute: "Il ne s'agit pas de sentimentalité, mais d'un acte de courage. L'acte d'amour consiste à se compromettre pour*

---

<sup>25</sup> En effet, outre la vie militante et révolutionnaire de Paulo Freire (1921 – 1997), son œuvre peut en faire le maître de la « pédagogie émancipatrice ». Ces 3 titres parmi ses principaux ouvrages en sont assez évocateurs : L'éducation comme pratique de la liberté (1964) ; Pédagogie des opprimés (1974) ; La pédagogie de l'autonomie (1991)

<sup>26</sup> Expression de Henri Desroche (1914 – 1995) souvent répétée dans son œuvre et son enseignement, précisément en formation par la recherche-action au Collège Coopératif.

<sup>27</sup> Henri Desroche, idem.

*leur cause, la cause de leur libération.*"<sup>28</sup> ». Alors, un engagement mutuel, d'amour, de courage et responsable<sup>29</sup> caractérise cette relation pédagogique ou de recherche-action, cette pratique de la liberté<sup>30</sup>.

Ainsi, dans la trajectoire d'émancipation proposée par Paulo Freire apparaît un processus de conscientisation. La manière de favoriser ce processus consiste en une méthodologie générale de recherche-action ou de praxéologie dans le sens où l'action est l'objet de la praxéologie ; or, l'action est « *un agencement de moyens pour atteindre une fin ; c'est aussi la manifestation de la volonté humaine, étant admis que par « volonté » on entend simplement la faculté qu'a l'homme de choisir, de préférer l'un des termes d'une option, de rejeter l'autre, et d'adopter une conduite conforme à la décision prise en faveur du terme choisi. L'action se décrit par deux caractères : elle est consciente, elle est efficace. Consciente, disons-nous pour abréger ; car il eût été préférable de la dire « procédant de la conscience »*, l'acte réflexe n'étant pas une action proprement dite : l'agent le subit comme un donné. Efficace, car exprimer des vœux, des espérances, projeter un acte, ce n'est pas agir, sauf toutefois si espoir et projet contribuent à une action exécutée<sup>31</sup> ».

L'approche praxéologique devait donc soutenir la rigueur de la description des situations et des mises en situation de pairémulation et de pairadvocacy. Elle situe cette recherche-action comme étant une praxéologie d'une pratique sociale de pairémulation et de pairadvocacy. « *Les pratiques sociales sont l'une des catégories des affaires humaines, les pragmata. Les loisirs, le travail, l'activité domestique, l'acquisition des savoirs, le développement personnel et l'engagement sont parmi les espaces principaux des pratiques sociales. Les pratiques sociales recouvrent des objets que le sens commun attribue à la sociologie – l'engagement politique qui peut faire changer un groupe important –, à la psychosociologie – dimensions groupales des loisirs et du travail – et à la psychologie des relations interpersonnelles – dans l'activité domestique ou le développement personnel par exemple. La praxéologie des*

---

<sup>28</sup> Paul Taylor, Université de Rennes II, « Quelle pédagogie pour quelle liberté ? Un argument freiréen pour une pédagogie de la caresse », *Un olhar sobre Paulo Freire, Congresso internacional*, Universidade de Evora, Portugal, 19-23 Setembro de 2000.

<sup>29</sup> Paul Taylor explique dans cette même communication (citée ci-dessus) que la responsabilité, « être responsable » précède ou conditionne ce mode relationnel.

<sup>30</sup> Ce propos peut sembler disproportionné dans le contexte de formation par la recherche-action présenté ici, car même si les participant-es, aussi bien que les intervenant-es ont conscience de connaître ou d'avoir subi quelques formes d'oppressions ou de dominations, les uns et les autres ne paraissent pas avoir conscience d'investir là un tel engagement. Pourtant au fil des séances et cela apparaît dans les fiches d'évaluation remplies par les participant-es, ce propos semble juste.

<sup>31</sup> Roger Daval, Université de Paris IV, in *Encyclopædia universalis*, 2006.

« pratiques sociales » peut se faire soit « de l'extérieur » par un observateur peu impliqué soit « de l'intérieur » par un praticien-chercheur<sup>32</sup>. » Donc en recherche-action.

Les premières définitions et aspects marquants d'un mouvement pour la vie autonome.

Assurément cette formation par la recherche-action est à inscrire dans les pratiques d'un mouvement conduit par des personnes handicapées vers une vie autonome<sup>33</sup>. Ce mouvement d'origine anglo-saxonne tend à s'affirmer de plus en plus en France et obtient progressivement une reconnaissance attestée, au moins dans l'évolution des lois, en attendant qu'elles soient assorties des moyens nécessaires et suffisants pour la vie autonome des personnes qu'elles concernent. Plus précisément, les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy examinées ici par les praticien-nes eux-mêmes relèvent de ce que le mouvement *Independent Living* a appelé « centre de ressources pour la vie autonome ».

« Le mouvement en faveur de la Vie Indépendante considère le handicap comme une question politique et sociale. Il s'inspire des thèmes et des stratégies du mouvement pour la promotion des droits des Noirs et du mouvement féministe. Les principaux thèmes abordés sont le droit de définir ses propres besoins, et de mener une vie indépendante en dehors des limites d'une institution, le droit à l'autodétermination ainsi que le droit d'exercer un contrôle sur les systèmes d'assistance et celui de participer au processus de décision pour toutes les questions relatives à la politique des personnes handicapées<sup>34</sup>. » Le handicap est une question politique et sociale quand il est prétexte à discrimination et à exclusion, comme le définit le congrès de l'ENIL à Berlin 1992. « Une situation de handicap existe lorsque l'implication sociale et/ou personnelle est influencée par une limitation physique ou mentale et entraîne une discrimination. »

Aux U.S.A. comme en Europe, les politiques sociales ont pris en compte ce phénomène, mais comme le fait remarquer le rapport Fardeau, elles diffèrent selon leur mode d'appréhension du rapport entre la discrimination et les fondements constitutionnels des démocraties.

---

<sup>32</sup> Wikipedia.

<sup>33</sup> Voir à ce sujet Mireille Maller, (1999), *Handicap et Autodétermination. Emergence d'un mouvement révolutionnaire*, Mémoire de maîtrise, Université Montpellier III.

<sup>34</sup> Adolf Ratzka, secrétaire de European Network on Independent Living, en français Réseau Européen pour la Vie Indépendante, Conférence ENIL, Suède, 1991.

*« Dans un pays comme la France, où le principe d'Égalité des Citoyens a été inscrit dans la Constitution des Républiques successives, l'accent a été longtemps mis essentiellement sur la réadaptation et les aides humaines, financières ou techniques permettant aux personnes handicapées de s'insérer dans le milieu social. Ceci au prix de la création de nombreux établissements spécialisés pour la formation et l'éducation des enfants, comme d'un important secteur médico-social pour l'emploi ou le séjour des personnes les plus lourdement touchées. La législation fondamentale a été établie « en faveur » des personnes handicapées (loi de 75 et de 87 par exemple) et on a souvent parlé de « discrimination positive » pour désigner les mesures prises. On distingue cependant une évolution dans les dix dernières années (loi de non-discrimination de 1990), qui montre que l'on tend à s'éloigner de ce « modèle » pour avancer vers une vie plus souvent orientée vers le milieu ordinaire, même si le chemin à parcourir, dans les textes et plus encore dans les faits, est encore très long. A l'opposé, nous l'avons vu, de nombreux pays ont choisi initialement de privilégier une attitude antidiscriminatoire, fondée sur les Droits de l'homme, qu'ils ont inscrite dans leur Constitution ou leur loi fondamentale. L'intégration « naturelle » en milieu scolaire comme dans les entreprises y est la règle. Cependant de nombreux aménagements ont été reconnus comme nécessaires, pour tenir compte de la spécificité de certaines déficiences ou pathologies très lourdement invalidantes, ou pour permettre l'éducation, l'emploi ou la prise en charge quotidienne des personnes « à besoins particuliers ».*

Ainsi des démarches convergentes peuvent être remarquées et mises en rapport avec la manière d'appréhender la discrimination.

*« Le terme « discrimination » est, en français, clair : il définit l'action d'établir une différence. Employé à l'égard de groupes humains, il a pris une connotation négative, sinon péjorative, lorsqu'il a été appliqué aux minorités ethniques, religieuses, sexuelles, etc... Qu'elle soit directe – par un traitement défavorable,, ou indirecte, par un même traitement aux conséquences inégalitaires, – la discrimination, en tant qu'exclusion avec ségrégation – « doit » être combattue. Une différence de traitement peut-elle être justifiée ? Sans doute, on ne lui donne généralement pas l'appellation de discrimination.*

*La signification du terme anglais n'est pas sensiblement différente. Son inverse, la non-discrimination, est un anglicisme passé dans notre langue... Son sens est également clair : c'est celui du rejet, du refus de toute attitude, de toute action discriminante. Notons que ce terme n'implique pas la négation de la différence. Mais notons aussi que ce concept de non-discrimination a un sens différent lorsqu'il est appliqué aux personnes handicapées par rapport à d'autres groupes minoritaires. Ces derniers sont en*

*effet considérés comme différents, discriminés, éventuellement par des actions, jugements, attitudes extérieures. Au contraire, la personne handicapée est « intérieure » marquée par sa déficience et par la limitation de ses capacités, de façon durable sinon permanente. L'effacement de la différence implique donc des actions ou des ajustements compensatoires, des adaptations particulières pour que la personne ne soit plus placée dans une situation de discrimination. La non-discrimination implique ainsi un aménagement justifié de l'environnement et très souvent un nécessaire traitement « préférentiel » pour être levée. »*

De sorte que cette convergence sur les manières d'appréhender la discrimination doit logiquement entraîner à la combattre, fut-elle dite « positive ». Quelle qu'elle soit et pour quelle cause que ce soit la discrimination est négative et ne peut entraîner que ségrégation et exclusion. Pourtant il est encore nécessaire d'observer la recommandation suivante :

*« Le concept de non-discrimination ne doit donc pas, à notre sens, être perverti par son apposition ou son opposition à celui de « discrimination positive ». Il risquerait alors de servir d'alibi à un pragmatisme économique justifiant un désengagement de l'État, y compris au plan budgétaire. Il doit simplement être lié à celui de l'égal accès aux moyens de compensation nécessaires, dans une gamme de propositions la plus large et la plus individualisée possible<sup>35</sup>. »*

Le rapport Fardeau fait date dans l'histoire des politiques sociales françaises liées au handicap. Les lois de modernisation sociale des établissements sociaux et médico-sociaux et en faveur de la participation et de l'intégration dans l'emploi des personnes handicapées (2002 et 2005) en portent la marque. Les Droits de l'Homme soutiennent l'affirmation des droits des personnes et des usagers à l'égard des établissements et des services qui les accueillent et les accompagnent.

*« L'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur [...] toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie<sup>36</sup>. »*

---

<sup>35</sup> Michel Fardeau, *Personnes handicapées : Analyse comparative et prospective du système de prise en charge*, DGAS, juillet 2001.

<sup>36</sup> Article 9 de la section 2 du chapitre I de la loi 2002-2.

Au-delà, elle propose aussi de passer d'une logique d'institution et de « prise en charge », à une logique d'action et de service avec la personne. Un grand chantier est ouvert pour les changements à opérer dans les institutions et les pratiques professionnelles concernées. La loi de 2005, quant à elle, avance dans une nouvelle définition du handicap.

Constitue un handicap « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Certes une avancée significative qui porte sur les restrictions de participation des personnes handicapées à la vie en société et sur la limitation d'activité constituant un handicap, quelles que soient les difficultés de santé rencontrées. Sans pour autant souligner le caractère discriminatoire ou la situation de handicap créée par ces restrictions et limitations, cette définition devrait entraîner des aménagements et des mesures de compensations :

« *garantir à la personne handicapée le libre choix de son projet de vie, grâce à la compensation et au revenu d'existence ; promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie sociale, en généralisant le principe d'accessibilité ; placer la personne handicapée au centre du dispositif qui la concerne en substituant une logique de service à une logique administrative*<sup>37</sup> »

Compensations, revenus d'existences, accessibilité sont bien sûr et encore très attendus par les personnes handicapées et le mouvement des usagers qu'elles organisent pour revendiquer et soutenir leur autonomie et leur participation citoyenne dans tous les domaines de la vie sociale. Ce mouvement n'est d'ailleurs pas étranger à cette évolution législative en France, très récemment, en Europe et depuis les années 1970 aux U.S.A. Il précise aussi les modalités de cette vie autonome et citoyenne en prenant l'initiative des centres de ressources pour la vie autonome au fondement des différentes démarches initiées à ce jour.

Dans les années 1970 aux U.S.A. Independent Living crée les « *Coopératives autogérées par et pour les personnes handicapées, ces centres ambulatoires (que vont rejoindre de nombreux mutilés de la guerre du Vietnam (Maller, 1999), amplifiant ainsi le mouvement), délivrent un ensemble de prestations spécialisées de rééducation. Mais plus encore, ils mettent en œuvre*

---

<sup>37</sup> Ainsi que l'a soutenu Marie Anne Montchamp, alors secrétaire d'État aux personnes handicapées, devant l'Assemblée Nationale du 20 décembre 2004

*différentes modalités d'assistance mutuelle destinées à soutenir les personnes handicapées dans leur entreprise d'acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne et d'intégration sociale. Ce soutien mutuel, caractéristique des groupes de self-help qui existent aux Etats Unis depuis les années trente, revêt plusieurs formes dont les principales, dans les Centres de ressource pour une vie autonome, sont le peer-support, le peer-counselling (pair-émulation) et l'advocacy. Outre l'entraide, le soutien psychologique et l'échange d'information entre alter ego, la pair-émulation a pour objectifs la formation et l'apprentissage de l'autonomie au quotidien, l'encouragement à la prise du risque de l'indépendance, sur la base de l'échange d'expériences vécues (que J.L. Simon décrit comme une forme de rapports Sud-Sud). Certains centres disposent aussi de services d'aide au logement, d'hébergement temporaire, de transports adaptés, de réparation de fauteuils roulants (Maller, 1999). L'advocacy, autre composante de l'assistance mutuelle gratuite, consiste en une prise en charge collective de la défense des intérêts ou des droits individuels ou collectifs face à des situations de discrimination directe ou indirecte. L'advocacy fait appel à un partenariat entre personnes handicapées, professionnels et juristes (le plus souvent bénévoles) pour une expertise concertée des cas, des solutions à trouver ou des recours à pourvoir<sup>38</sup>. »*

Le mouvement ayant essaimé dans le monde, le transfert de ce type d'initiative ne pouvait être systématique et nécessitait de faire respecter les principes clés de ce mouvement d'autodétermination et d'émancipation, de définir et de faire respecter les principes d'une vie autonome. Ceux-ci partent de la définition du handicap et des situations de handicap (telle que celle du congrès de l'ENIL à Berlin en 1992, donnée plus haut).

L'intérêt de partager et de faire reconnaître cette définition est pour le mouvement de :

- *Contrôler l'utilisation du terme Vie Autonome, (Independent Living) et/ou les traductions reconnues de celui-ci.*
- *Se doter d'un moyen pour identifier les organisations dirigées par les personnes handicapées.*

En d'autres termes, traiter de la vie autonome des personnes handicapées consiste à appréhender le handicap en tant que situation de handicap et donc en tant que situation de discrimination (directe ou indirecte) que ce soit pour mieux soutenir les personnes vers leur autonomie que pour intervenir dans

---

<sup>38</sup> Catherine Barral, « Les O.N.G. de personnes handicapées et les politiques internationales : l'expertise des usagers », in « Les aspects sociaux du handicap », revue *Prévenir* n°39, 2<sup>ème</sup> semestre 2000, p.p. 185-190.

l'environnement pour que cette autonomie soit possible et facilitée. Ensuite, il s'agit de définir les principes à observer pour favoriser la vie autonome.

Quatre principes qui se déclinent comme suit :

*1 : La solidarité.*

*a : Agir pour une meilleure égalité des chances et la participation active des personnes handicapées au sein de la société, et ce quelque soit leur déficience, leur âge, leur lieu de vie, leur origines ethniques, leur sexualité ou leur religion.*

*b : Agir pour que les personnes handicapées bénéficient de ressources suffisantes pour vivre d'une façon autonome.*

*c : Reconnaître la Vie Autonome comme un droit fondamental de l'être humain.*

*d : Échanger et diffuser les informations, les conseils, la formation et toute forme de soutien sous une forme directement accessible par l'utilisateur (Braille, sous titrage...), et ce sans sur coût pour l'utilisateur ou, lorsque il existe un coût de la prestation, s'assurer que l'utilisateur bénéficie de ressources suffisante pour y répondre.*

*e : Coopérer et travailler avec les organisation internationales membres du Réseau pour la Vie Autonome, ou soutenir les objectifs du mouvement pour la Vie Autonome.*

*2 : La pairémulation (Peer support)*

*a : L'utilisation du terme pairémulation (peer support) est la reconnaissance que cet outil d'apprentissage est le plus efficace pour partager l'expérience, les informations et transmettre un vécu personnel. Le but de la pairémulation est d'aiguiser la conscience des personnes handicapées sur les discriminations, physiques, psychologiques, culturelles, auditives ou visuelles auxquelles elles sont exposées.*

*b : La pairémulation a pour but de favoriser une prise de conscience des personnes handicapées sur leurs possibilités de participation active au sein de la société.*

*c : La pairémulation soutient efficacement les personnes handicapées afin qu'elles puissent influencer leur environnement physique et social pour leur meilleure participation dans leur famille et dans la société.*

*3 : La Dés-institutionnalisation.*

*a : S'opposer au développement des institutions spécifiques pour les personnes handicapées. Une institution désigne tous types d'établissements publics ou privés, organisations ou services qui proposent des solutions spécifiques et ségréguatives pour les personnes handicapées, et ce tant dans le domaine de l'éducation que dans ceux du travail, du transport, du soutien et de la vie à domicile, ou tout autre aspect de la vie courante qui limite*

*l'expression naturelle des personnes handicapées et leurs possibilités de choix de mode de vie, et réduit enfin leurs possibilités de participation active dans la société.*

*b : Porter une attention particulière à ce qu'aucune organisation ou service n'utilise le terme Vie Autonome, s'il promeut ou accepte les solutions qui contraignent les usagers à vivre dans un lieu de résidence spéciale, ou s'il dénie ou réduit le droit des usagers à choisir pleinement les actes de leurs vies en imposant à ces derniers un rythme de vie particulier.*

*4 : Démocratie et auto-détermination.*

*Toute organisation qui utilise le terme Vie Autonome est soumise au respect des conditions suivantes :*

*a : Etre basée sur un fonctionnement démocratique et le principe d'une personne = une voix.*

*b : Réserver le droit de vote aux personnes handicapées<sup>39</sup>.*

*C : Encourager l'implication des personnes handicapées au sein de l'organisation à tous les niveaux de responsabilité, salarié ou volontaire à tous les niveaux de décision.*

*d : Régir sa représentation dans les négociations, les manifestations publiques et les médias, afin que celle-ci soit effectuée par une personne handicapée.*

Ces principes sont des conditions à la vie autonome et toute organisation qui s'en réclame doit pouvoir les respecter. Le groupe en ACOPRA est imprégné de ces principes et s'en réclame aussi bien au titre de l'expérience associative, qu'au titre de leur expérience de pairémulation ou de pairadvocacy développées en amont et renforcées en aval.

L'association Advocacy-France, avec ses délégations régionales<sup>40</sup>, est promotrice en France du concept et des pratiques de l'advocacy. « *L'Advocacy est, dans le champ de la santé mentale, un concept et des pratiques, de soutien de la parole, d'aide à l'expression - des besoins, du point de vue - par l'introduction d'un tiers, advocate, des personnes stigmatisées du fait de leur appartenance à une catégorie spécifique d'usagers, de patients et/ou d'handicapés. »*

---

<sup>39</sup> On peut voir une contradiction entre les points a et b en matière de démocratie et s'en étonner. Il faut donc se replacer dans le contexte de l'auto-détermination des personnes handicapées à l'origine de ce mouvement et de la conception de ces centres ressources qui doivent être dirigés par elles (chacune ayant une voix) et non par les professionnels et autres associations.

<sup>40</sup> L'association Advocacy-France, fondée en octobre 1996, compte à ce jour 4 délégations régionales : par ordre d'arrivée, Caen, Paris, Perpignan, Rouen ; 2 autres sont en émergence : Rennes et Grenoble.

L'association trouvant là sa spécificité en santé mentale s'est nourrie des principes pour une vie autonome.

*« Peu à peu le projet collectif de l'association Advocacy-France s'est enrichi des pratiques d'entraide, de solidarité entre usagers et alliés (selfhelp) et d'une pratique de conscientisation et de reprise de pouvoir sur sa vie (empowerment) dans des ESPACES CONVIVIAUX CITOYENS. Cette démarche du sujet de réappropriation de ses capacités à partir de la réappropriation de sa propre parole ne peut être réduite à une démarche de réhabilitation. Dans le projet de réhabilitation, il y a l'idée que la société fasse une place ou, au mieux, trouve une place pour la personne disqualifiée. Dans le projet de l'acte - pouvoir, que les anglais appellent l'empowerment, il y a l'idée que la personne prend la place qui lui revient. On peut dire que la **finalité de l'Advocacy c'est l'acte - pouvoir** ou pour reprendre une terminologie anglo-saxonne **l'empowerment.** »*

Parce que reprendre du pouvoir sur sa vie, c'est ici et maintenant, l'association crée l'Espace Convivial Citoyen Advocacy.

*« C'est un cadre qui offre des repères dans l'espace et dans le temps pour permettre aux personnes de tester leurs capacités d'autonomie, d'en acquérir de nouvelles, de prendre des responsabilités et de reprendre ainsi du pouvoir sur leur vie et leur devenir. C'est un espace-temps identifié par un projet collectif, qui propose de construire collectivement des objectifs, énonce des valeurs partagées et des modèles d'action qui sont autant de propositions d'identité et de sens. Les repères de l'espace et du temps sont les deux dimensions de construction et d'élaboration du projet, ce sont aussi ceux de l'inscription d'une personne comme sujet dans une histoire<sup>41</sup>. »*

Sur cette idée et cette réalisation vont se structurer les délégations régionales d'Advocacy-France. Gérées par une association d'usagers, elles sont des espaces auto-gérés, conviviaux et citoyens. Cette conception trouva bientôt (en 2005) une reconnaissance par la DGAS qui se saisit du modèle pour créer le GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle).

Si ce modèle est pertinent pour l'empowerment et la participation active des usagers et leurs réalisations individuelles et associatives, il n'est que l'extension logique en une forme d'économie sociale et solidaire, d'une méthodologie coopérative et interdisciplinaire de l'advocacy. Celle-ci prit d'abord le nom de CEDI (Commission d'évaluation des demandes

---

<sup>41</sup> Extrait de l'article Martine Dutoit et Marie-Claude Saint-Pé, « Espace Convivial Citoyen Advocacy. Le point de vue des acteurs », *VST - Vie Sociale et Traitement* - CEMEA, n°4, 2004.

d'interventions) puis de SADER (soutien pour l'accès aux droits et aux recours). La CEDI est créée en 1998-1999.

*« Cette commission a pour spécificité de s'appuyer sur la richesse des expériences et des points de vue, aussi bien celui des usagers que des professionnels de différentes disciplines membres de la commission. Comme dans les autres instances de l'Association, c'est la mise en commun de ces expériences qui permet aux membres de la Commission de construire un cadre de référence et de valeurs communes. La Commission a pour mission d'analyser la demande qui lui est faite et d'y répondre dans un souci d'entraide mutuelle. Elle définit le type d'aide le plus adapté et la personne la mieux placée pour être l'agent de cette aide. Les demandes proviennent de toute la France. Elles sont arrivées d'abord par le bouche à oreille, par le biais des Associations d'usagers, des Associations de parents (UNAFAM), des services sociaux. Elles fluctuent selon la médiatisation de l'Association, afflux à la suite d'une publicité dans un livre (C.DERIVERY l'ENFER) et de nos différentes interventions dans les médias (Radio, TV). Ceci démontre le réel besoin des personnes et l'absence d'interlocuteurs pouvant répondre à ces demandes de recours<sup>42</sup>. »*

Devenue SADER<sup>43</sup> (en 2006), elle garde et renforce même cette dimension coopérative et interdisciplinaire et s'oriente davantage vers une forme d'essaimage auprès des usagers de la santé mentale par la modélisation de l'expérience et la formation développant ainsi la notion et les pratiques de pairadvocacy. Dans cette trajectoire s'est produit à Paris la rencontre entre la pairadvocacy et la pairémulation.

Le GFPH (Groupement français des personnes handicapées) est promoteur en France du concept et des pratiques de pairémulation. *« La pairémulation, ou « peercounselling » en anglais, s'est implantée à partir des années 1990 de façon simultanée dans plusieurs pays européens dont les acteurs sont réunis au sein du réseau international « Independent Living » auquel le GFPH appartient<sup>44</sup>. »*

---

<sup>42</sup> Martine DUTOIT, avec la contribution des stagiaires Martine BEGUE , Nowlenn DUIGOU, article VST, n°4, 2004

<sup>43</sup> Lors d'un Conseil d'Administration d'Advocacy-France le changement de CEDI en SADER fut acté. Plusieurs raisons ont motivé ce changement, dont le souci de clarté et de précision dans la définition de cette pratique et donc l'idée d'en favoriser mieux l'accès à un plus grand nombre d'usagers qui pourraient s'y engager. Cette décision fut prise à la suite d'une formation par la recherche-action, conduite par Advocacy-France et ZIRA et intitulée « Les espaces conviviaux citoyens Advocacy : des groupes d'entraide mutuelle en santé mentale aux pratiques inclusives » (février 2006), des membres des Espaces Conviviaux Citoyens et également membres du C.A. d'Advocacy-France.

<sup>44</sup> En introduction de la charte du GFPH des pairémulateurs (voir annexe).

La charte des pairémulateurs du GFPH reprend succinctement les principes des centres ressources pour la vie autonome. Mais de manière plus marquée, semble-t-il, dans le discours du GFPH que dans celui de Independent Living et d'Advocacy-France apparaît très nettement que la pairémulation est un mode de formation et les pairémulateurs-trices sont des formateurs-trices. « *Le GFPH s'appuie sur la pairémulation (Émulation par les pairs) pour favoriser la transmission des savoirs nécessaires à l'autonomie*<sup>45</sup>. » Des pratiques et une culture associatives qui peuvent différer et pourtant se rejoindre dans une formation par la recherche-action de formateurs, dont le but est, précisément, de construire un discours commun fondé sur les pratiques et les expériences de pairadvocacy et de pairémulation, d'en extraire les savoirs et de reconnaître l'expertise.

Mais quelle expertise ? Peut-être et essentiellement celle d'une participation citoyenne qui, contre toute évidence, ne va pas de soi pour tous et toutes.

« *La participation citoyenne : une notion qui dépend encore trop des préjugés des personnes non handicapées. [...] Victimes des normes implacables qui prévalent, surtout dans les pays industrialisés, les personnes handicapées doivent combattre des préjugés à leur égard, lesquels sont à l'origine des barrières environnementales qui entravent l'expression de leur pleine citoyenneté*<sup>46</sup>. »

Ainsi, si la pairémulation et la pairadvocacy sont des pratiques de formation ou de soutien ou simplement d'émulation pour une vie autonome et citoyenne, elles peuvent, simplement et grandement à la fois, consister en une simple information entre pairs.

« *Fort heureusement, dans certaines régions et pour quelques services des actions d'information sont menées avec succès servant d'exemple. Les bénéficiaires, dont le confort de vie a été amélioré, transmettent à leur tour l'information à leurs pairs. Cette émulation entre personnes handicapées est sans doute l'un des vecteurs principaux qui amorceront le changement de mentalité susceptible d'amener une vraie volonté de communiquer*<sup>47</sup>. » Simple et grande : « *Les acteurs médicaux sociaux et professionnels des services publics sont de plus en plus souvent amenés à constater l'utile participation des personnes handicapées*<sup>48</sup>. » Simple et solidaire car « *Nous*

---

<sup>45</sup> *Ibidem*.

<sup>46</sup> Marie-Laure Martin, « Accessibilité, information et communication », Saporo, 16 octobre 2002, pour l'OMPH.

<sup>47</sup> *Ibidem*.

<sup>48</sup> *Ibidem*.

*souhaitons participer en tant qu'acteurs au sein de nos sociétés respectives afin de contribuer au développement de tous. » « Notre rôle en matière de communication reste primordial et pourrait être le vecteur d'une meilleure intégration socio-économique et d'un changement de mentalité de toute la population dans l'accueil des différences.<sup>49</sup> ».*

De mots en mots, le discours se construit. Les auteur-es cité-es ici sont impliqué-es dans l'élaboration des questionnements et des réflexions qui suivent. Traçant et retraçant la logique de leur pratique sociale de pairadvocacy ou de pairémulation, sont-ils, sont-elles, auteur-es ? Sont-ils, sont-elles, expert-es ? Telle est la reconnaissance recherchée par le groupe en ACOPRA, reconnaissance qu'ils-elles n'ont pourtant pas attendue pour être et agir en pairémulateur-trice ou pairadvocat-e ; reconnaissance de cette « conscience critique » non seulement du fait social du handicap, mais surtout des situations de handicap qu'un projet de société inclusive peut amener à dépasser selon des pratiques sociales telles que la pairadvocacy et la pairémulation.

#### Les aspects marquants des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy

Au cœur de ces pratiques de pairémulation et de pairadvocacy ont été relevés les aspects marquants suivants :

- empowerment et participation sociale
- inclusion et reconnaissance sociale
- similitude ou similarité ou ressemblance et différence
- la ressemblance de l'inachevé et le handicap
- transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace

L'intérêt de la lecture des aspects marquants de ces pratiques est certainement dans la manière de les combiner donnant un sens particulier aux pronoms de liaison « et » et « ou ». Un autre intérêt est d'observer les moments de l'élaboration de la recherche qui les ont fait advenir et donc le caractère significatif que les acteurs-chercheurs leur ont donné.

---

<sup>49</sup> *Ibidem.*

## Empowerment et participation sociale

Spontanément et avant toute description, les membres du groupe en ACOBRA veulent s'entendre sur l'apport principal des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy aux personnes qui en bénéficient.

La situation par rapport à laquelle intervient un-e pairémulateur-pairadvocat-e est présentée par la personne qui vient le-la voir : la façon dont la situation est expliquée, les enjeux qu'elle apporte aident le-la pairémulateur-trice ou pairadvocat-e à enrichir son expérience. Ceci dans la mesure où il-elle est apte à extraire un certain nombre d'acquis de ses expériences. La personne demandant une aide (au sens large : il n'y a pas nécessairement demande expresse, ni volonté de solution réelle, comme nous le verrons plus loin) exprime la difficulté qu'elle rencontre avec ses mots, c'est-à-dire au travers de son mode de compréhension de la situation qu'elle vit. La demande se fait autour de cette manière de voir la difficulté. Le-la pairémulateur-trice ou pairadvocat-e aide à reformuler ce qu'il-elle comprend à partir de ce que lui a apporté la personne, et de sa propre compréhension, c'est-à-dire de sa propre histoire individuelle. Cette « traduction » est renvoyée pour vérification à la personne présentant la difficulté<sup>50</sup>.

L'apport d'un-e pairémulateur-trice ou d'un-e pairadvocat-e est de soutenir l'expression de la personne qui vient les voir. Cet apport est certainement appréciée par cette personne qui, ainsi se sent écoutée et sans doute comprise, mais cet apport est également pour le-la pairémulateur-trice ou pairadvocat-e qui ne pourra éventuellement intervenir qu'assuré-e de la bonne compréhension de la situation. Cependant, si cette rencontre et cet échange peuvent permettre une intervention, voire une aide, ils permettent surtout à la personne de reprendre un pouvoir d'expression et d'analyse sur une situation problématique pour elle et donc probablement, d'y trouver elle-même une solution.

L'une et l'autre se donnent donc dans un espace d'expression et d'écoute mutuelles, le pouvoir de résoudre une situation problématique et de nourrir de manière satisfaisante leur expérience respective. Il est bien question ici d'un processus d'empowerment par la participation mutuelle et coopérative bénéficiant aux deux protagonistes et non seulement à la personne ayant sollicité cette rencontre. Elle-même étant par cette démarche dans une quête relativement bien ciblée, trouve le soutien, de son pair, émulateur-trice ou avocat-e, et lui permet d'exister par cette pratique, de participer au-delà de cet échange inter-personnel, socialement par l'exercice de cette pratique

---

<sup>50</sup> Journal d'atelier n°1

sociale, aussi bien qu'elle-même puisse dès lors participer à résoudre ses propres difficultés et poursuivre avec d'autres dans cette pratique.

Le propos ci-dessus ne signale aucune spécificité de la personne, une personne donnée sans spécificité, sans étiquette pour ne pas circonscrire l'action dans une quelconque spécialité, mais dans le champ plus ouvert des pratiques sociales et citoyennes concernant tout le monde, comme un processus d'apprentissage visant à dépasser une situation difficile, une situation de handicap, pour exister et participer socialement<sup>51</sup>. Il s'agit donc ainsi d'empowerment par et pour la participation sociale et de souligner la nécessité de relier ces deux aspects comme enjeu primordial des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy qui ne concernent pas que des personnes handicapées, mais bien tout le monde.

### **Inclusion et reconnaissance sociales**

D'emblée cette affirmation déroute : pas de domaine spécialisé ? pas de spécificité des personnes concernées ? une pratique sociale inédite ? ou méconnue ? qui parle ? qui sait ? Entre affirmation et questionnement nous entrons dans le doute de la recherche, d'une part et d'autre part, dans celui de la reconnaissance sociale d'une pratique et celui de l'inclusion sociale.

Le handicap est-il un groupe d'appartenance dont seraient issu-es les pairémulateur-trices ou pairadvocat-es ? La pairémulation-pairadvocacy est sociale, il s'agit d'aller vers l'autre et/ou face à l'autre. Olivier avait pointé en début de séance : "si nous sommes du même monde, les acquis des expériences de pairémulation et pairadvocacy doivent être reconnus." C'est l'inclusion du pairémulateur-pairadvocat dans plusieurs « mondes » (travail, handicap par exemple) qui lui permet de comprendre et d'expliquer, de traduire, et finalement de faciliter l'inclusion. Par exemple, dans le cas de Henri, celui-ci est un interprète entre le monde du travail –qu'il connaît et pratique- et le jeune homme en face de lui : Un jeune vient le voir [sur les conseils d'un ami] et dit qu'il veut travailler, mais qu'il ne peut pas parce qu'il est maghrébin, et qu'il doit porter des lunettes dont il ne veut pas. Henri lui répond ce dont le jeune est déjà conscient, à savoir que lui seul est responsable de son choix. Lorsque Henri parle ainsi, il parle aussi en tant que non voyant qui travaille<sup>52</sup>.

Les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy montrent, dans les échanges qu'elles favorisent, que la difficulté d'une situation n'est pas liée au

---

<sup>51</sup> Est-ce traduire une discrimination en apprentissage, comme il est dit plus haut ?

<sup>52</sup> Journal d'atelier n°1

handicap en tant qu'une déficience quelconque, mais à la manière d'en faire soi-même ou par les autres un empêchement.

Par exemple, quand Marie-Laure explique : « J'ai demandé une carte bancaire à ma banque. L'agent bancaire me l'a refusée au motif que, non voyante, je ne pourrai l'utiliser à cause du code. Un jour, je discute avec une copine qui m'a dit que si, qu'elle en avait une depuis longtemps et m'affirmant que je pouvais : "tu sais taper sur un clavier, donc tu sauras bien te servir de ta carte". Je suis revenu demander une carte et j'ai dit : "je veux". Ma copine n'est pas pairémulatrice, mais c'est naturel. Il n'y avait qu'une personne qui ne voit pas clair que je pouvais croire<sup>53</sup> ».

Dans cette situation, Marie-Laure, pairémulatrice confirmée trouve une solution par une personne qui ne se dit pas pairémulatrice. De fait, si l'on peut recevoir un soutien dans une démarche comme celle-ci par une personne ne se revendiquant ni de ce groupe, ni de cette pratique, c'est que celle-ci est peu formalisée et méconnue ou qu'elle est une pratique de vie ordinaire, commune à tous et toutes, au moins potentiellement. Certainement, mais l'émulation ne peut venir que de pairs et de la reconnaissance entre pairs. Or, dans ce cas, il s'agit de se reconnaître avec une déficience similaire pouvant faire rencontrer des difficultés semblables dans la vie ordinaire.

Dans ce cas apparaît une forme d'assurance par rapport à son propre pouvoir de faire. Cette prise de pouvoir est bien une manière de contrer un empêchement décrété par d'autres, selon leur propre point de vue qui occulte celui des personnes interdites de pouvoir faire ou, de fait discriminées par rapport à un service commun. D'ailleurs, Marie Laure observe que "on vient demander de l'aide quand quelqu'un abuse, empêche, selon comme la société a réagi à la déficience." Olivier ajoute : "quand on se sent coupable au point de ne plus oser, on pense que l'autre nous empêche". En effet, l'interdit ou l'empêchement de pouvoir est parfois enraciné très profond et il se peut que ce soit sur ce point essentiel que la pairémulation et la pairadvocacy interviennent<sup>54</sup>.

Ce point essentiel d'intervention de la pairémulation et de la pairadvocacy est celui de l'inclusion sociale des différences et même des déficiences de quelques natures qu'elles soient et qui ne sont pas à considérer en elles-mêmes comme des empêchements à être ou à pouvoir être et faire. Il s'agit de s'en persuader soi-même avec le soutien des pairs pour en persuader les autres et se voir reconnaître, comme dans ce cas, le statut de client

---

<sup>53</sup> Journal d'atelier n°1

<sup>54</sup> Journal d'atelier n°1

ordinaire. Il s'agit de s'en persuader ou de se voir reconnaître la crédibilité de son ressenti, de son vœu, de la problématique que l'on vit.

Là encore Florence évoque une situation exemplaire : « un collègue vient me voir et me dit : mon frère a des problèmes de comportement, je ne sais pas comment m'y prendre ». Moi, lui répond Florence, quand je ne suis pas bien, je peux te dire comment je réagis et ce que j'attends de l'autre. Demande lui comment il voudrait qu'on réagisse à son égard. C'est le mode d'emploi comme on dit ici.

Marie-Laure : A l'hôpital [où elle travaille comme kinésithérapeute], j'ai rencontrée une personne malade d'Alzheimer qui répétait sans cesse « j'ai faim ». « J'ai faim », « j'ai faim », « j'ai faim » tout le temps, même si elle avait à manger dans la main ou la bouche. Au début, elle répond [ainsi que les professionnels] qu'elle a ce qu'il faut, qu'elle vient de manger, ou bien qu'elle va manger... Puis Marie-Laure pense comprendre qu'il s'agit d'autre chose : elle s'assoit à ses côtés et se rend disponible pour parler. La personne « avait faim qu'on s'occupe d'elle ».

Qu'est-ce qui a permis de cerner un « désarroi » et non une demande de nourriture, comment le savoir a priori ? C'est après avoir instauré un système qui faisait s'asseoir à côté de la personne régulièrement des professionnels et des bénévoles que la demande « j'ai faim » disparaissait durant ces moments de partage, et diminuait en général.

Martine : Un couple venu la voir, très revendicatifs : « On ne veut plus de la curatelle, la curatrice nous vole ».

Martine demande plus d'explication, sans vouloir pour autant être inquisitrice. Les explications sont longues et complexes, semblent emmêlées pour l'auditrice. Il apparaît finalement que le mari gagnait de l'argent au tiercé, que cet argent était versé directement sur le compte sous curatelle, et n'apparaissait donc pas pour le couple (sous forme de supplément de revenu exceptionnel par exemple). L'abstraction de ce compte qu'ils ne géraient pas leur donnait le sentiment que l'argent disparaissait, qu'il était volé.

Pour Martine, ce sentiment lui paraît proche de son histoire familiale, par l'importance que peuvent avoir les gains occasionnels au tiercé, de « l'argent en plus ». Après avoir vérifié si cette interprétation était la bonne auprès du couple, elle a proposé de négocier devant le juge un compte spécifique pour ces gains, géré directement par le couple.

Lors de cette rencontre avec le juge, la femme du couple a repris sa première formulation (« la curatrice nous vole... ») malgré le long travail de reformulation de la demande effectué à trois (le couple et Martine). Martine intervient lorsqu'il apparaît que le juge ne comprend pas le sens de cette demande et se bloque sur la formulation : elle parle à la femme afin de lui demander de reprendre ce qu'ils avaient évoqués ensemble (pouvoir profiter d'un argent « en plus », gagné). Le juge a pu comprendre et a accédé à la demande.

La confirmation que cette reformulation traduisait bien la demande de ce couple apparaît a posteriori : Martine les revoit, souriants, affirmant que cet argent leur a permis de gâter leurs petits enfants.

Le pairémulateur-pairadvocat aide dans ces exemples les personnes à traduire des émotions ou leur jugement de la situation qu'elles vivent (manque, injustice) en besoins réels objectivés ou en situation réelle objectivée (disponibilité et écoute, argent occasionnel disponible)<sup>55</sup>.

Finalement, une demande n'est particulière et souvent rejetée que par son expression subjective entraînant préjugé et rejet des personnes qui les formulent.

Le fond du problème est qu'on ne sait pas que les personnes handicapées ont un projet de vie, d'une part ; d'autre part, elles ne savent pas toujours de quoi elles ont besoin. C'est une incompréhension de part et d'autre<sup>56</sup>.

Les pairémulateurs-trices et pairadvocat-es accueillent et même favorisent cette expression jusqu'à l'objectiver au regard des autres acteurs sociaux devant y répondre. Nulle autre stratégie que celle de se reconnaître en proie avec la souffrance de ne pas être compris et de se rendre disponible pour que soit reconnue et entendue cette demande légitime. Une reconnaissance fraternelle sous-tend l'acte de pairémulation et de pairadvocacy pour la reconnaissance sociale d'une demande ou d'un besoin et l'inclusion sociale des personnes en tant qu'usagers ou clients d'un service. Il reste à conquérir, de l'avis du groupe en ACOPRA, la reconnaissance sociale de cette pratique et de ces praticien-nes pour que soit démultiplié ce soutien à l'inclusion sociale.

Elle n'existe jusque-là que dans la pratique, par la spécialisation des groupements et associations de personnes handicapées.

l'appartenance à un collectif, ici GFPH, ADVOCACY

---

<sup>55</sup> Journal d'atelier n°1

<sup>56</sup> Journal d'atelier n°10

la position dans ce collectif : président-e, repéré-e formé-e ou expérimenté-e dans le collectif  
la médiatisation des actions du collectif CVA<sup>57</sup>  
le statut professionnel (comme dans le cas d'Évelyne)

Évelyne parle à ce propos de sa situation et de son intervention professionnelles concernant l'intégration des salarié-es handicapé-es et l'aménagement des postes en entreprise. « Par exemple, quand le poste s'adresse à une personne non voyante. En faisant appel à moi, les DRH ne savent pas qui je suis. Ils me voient, non voyante et autonome. Ça favorise l'intégration des personnes dans l'entreprise. Ainsi et sans le vouloir, on transmet quelque chose<sup>58</sup> ».

Malgré le caractère encore trop exceptionnel de la situation d'Évelyne, celle-ci montre l'intérêt d'une reconnaissance sociale, voire professionnelle, de son propre parcours d'inclusion sociale et de l'impact qu'il peut avoir sur l'inclusion sociale, en tant que salariées, des personnes handicapées. Cet impact, aussi bien auprès des employeur-ses qu'auprès des salarié-es pouvant être concerné-es par l'aménagement d'un poste est, au-delà de l'efficacité professionnelle, créé par la situation similaire de non voyante, dépassée par l'une et par-delà sa compétence professionnelle et à dépasser par les autres, nouvellement recrutés, pour faire valoir leurs compétences.

### **Similitude ou similarité et différence ou ressemblance**

Les exemples présentés ci-dessus ont fait apparaître dès la première séance d'ACOPRA un aspect sensible de la « présomption de similitude » distinguant l'attitude professionnelle de celle des pairadvocat-es ou pairémulateurs-trices.

[...] cette similitude, selon Olivier, vient du fait que : « on a été confronté à notre problème d'intégrité »<sup>59</sup>.

Dans la deuxième séance, et suite à la relecture du journal d'atelier, le groupe enclin à retenir cette idée qui leur semble juste, cherche à la vérifier.

Florence : Elle explique avoir trouvé la similitude avec B. par le vécu de la rue. Elle a subi des agressions violentes, et imagine de même celles que risque B. en restant dans la rue, bien que, comme elle le précise, elle

---

<sup>57</sup> CVA : conseil à la vie autonome. Appellation retenue dès le deuxième journal d'atelier pour simplifier l'écriture, mais nous ne l'avons pas retenu pour désigner les praticiens des pratiques examinées ici.

<sup>58</sup> Journal d'atelier n°2

<sup>59</sup> Journal d'atelier n°1

soit une femme et lui un homme. Elle dit : « j'ai vécu dans la rue. J'entends le discours de la violence, je l'entends, j'ai envie de l'aider. » C'est dans son vécu personnel, dans son histoire, son propre parcours qu'elle entend B.

Martine : L'histoire du couple lui rappelle le milieu familial. Elle a vécu le mépris des professionnels sociaux envers les « gens du peuple » qui jouent au tiercé. Ce couple et la situation qu'ils évoquent à Martine lui font reconnaître celle des gens du peuple méprisés et dès lors comprendre et légitimer leur plainte.

Henry : « On ne peut ressentir cela que parce que on s'est retrouvé, on l'a vécu ». Son père est décédé de l'alcoolisme, ce qui l'empêche de supporter de voir un ami de 43 ans plonger dans l'alcoolisme.

« Il faut y avoir mis le petit doigt ».

Pour Henry, l'autre est un miroir.

Marie-Laure : « Ca m'arrive d'avoir faim, mais je n'ai pas encore Alzheimer ». Ce qui m'a peut être permis de comprendre, c'est d'une manière générale le manque, la situation de manque. Pas seulement le manque de connexion avec l'environnement dû à Alzheimer. Le fait de ne pas avoir été entendue dans la demande, d'être seule dans son manque. Pour Marie-Laure, ce serait la situation de souffrance chronique marquante dans l'histoire de vie qui rend sensible à la souffrance des autres. Elle ajoute : « ça nous a marqué, transformé notre histoire pour capter la souffrance des autres<sup>60</sup> ».

Il y a donc chaque fois similitude de situations ou d'histoires de vie, non nécessairement dans les faits, mais dans leur vécu et dans la compréhension du monde vu du côté de ceux et celles qui ont des difficultés à y prendre place, mais qui le veulent.

Olivier : "On sait qu'on est tous différents."

Yvan : "Prendre en compte la différence, parce que si B. ou un autre ne veut pas aller plus loin..."

Marie-Laure : On n'est pas toujours prêt. On est starter, catalyseur. Si ça se trouve, ça ne s'est pas encore mis en mouvement. On ne voit que les 10 % de l'iceberg, pas les 90 % encore enfouis.

---

<sup>60</sup> Journal d'atelier n°2

C'est ce qui est tout d'abord affirmé. Mais des expériences démontrent le contraire :

Henry : « J'ai senti [dans le cas de son ami en passe d'être alcoolique] qu'il fallait le mettre de façon très ferme devant ses responsabilités. Et huit jours après : il m'a dit merci. »

Martine : « Il y a des moments où on est très exigeant, sinon on ne s'intéresse pas aux autres. Il fallait être ferme et dire : je n'accepte pas que tu te détruises. Tu comptes à mes yeux. »<sup>61</sup>

La similarité évoquée plus haut semblait porter sur le vécu de situations difficiles et de souffrance aussi. Or ici, il semble qu'une recherche de ressemblance de profil soit recherchée dans l'acte de pairémulation et de pairadvocacy ; une ressemblance qui par-delà les différences nous relie tous et toutes.

« On est tous plus ou moins sujet au déni », ou comment une personne réagit au CVA ? Il s'agit de ne pas imposer, mais de montrer l'importance qu'ont les gens. Il y a dans cette insistance « tu es un être humain »<sup>62</sup>.

Tu es un être humain et par définition perfectible comme peut l'être l'humanité entraîne une bonne raison d'agir ainsi dans ce face à face ou ce coude à coude, non pas vraiment pour une réparation, mais parce qu'il n'y a pas de fatalité.

Au-delà d'une « réparation », d'une volonté thérapeutique, c'est le mieux-être de tout le monde, le besoin que personne ne vive la souffrance que l'on a pu connaître. C'est savoir que l'on peut améliorer une situation, qu'un chemin vers un mieux-être existe et est faisable. Savoir que l'horizon reste ouvert et transmettre ce savoir par tous les moyens. Savoir qu'il n'y a pas qu'une fatalité, qu'il y a quelque chose à faire. Marie-Laure précise : « On n'est pas thérapeute. Les professionnels sont là pour la réparation. Mais la pairémulation, va plus loin dans l'idée générale du mieux être de tout le monde ». Cette expression « ce n'est pas une fatalité » semble convenir à tout le monde<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Journal d'atelier n°2

<sup>62</sup> Journal d'atelier n°2

<sup>63</sup> Journal d'atelier n°2

On peut noter dans cet ensemble qu'à aucun moment le handicap n'est désigné, en lui-même, comme empêchement ou difficulté, sauf parfois pour Évelyne qui est professionnelle dans le secteur du handicap et de l'aménagement des postes de travail.

### La ressemblance de l'inachevé et le handicap

Nous sommes semblables en ce que nous sommes des êtres humains, pouvant connaître des situations similaires mais pas nécessairement avec le label handicap<sup>64</sup>.

Si le handicap peut occasionner des situations difficiles, ce n'en est pas la seule cause, ni pour les personnes dites handicapées, ni pour les autres qui, à plus forte raison, ne sont pas atteintes d'un handicap, mais qui néanmoins peuvent se trouver en situation similaire.

Exemple de Olivier : sensibiliser au rangement des bureaux pour que les aveugles n'aient pas à chercher (et que tout le monde s'y retrouve et gagne du temps). Mais ce principe se heurte à la facilité. Pour le contrer, la sensibilisation devrait entraîner le (fameux) principe de similarité non pas seulement en rapport avec le handicap, mais en rapport avec les situations de difficultés que tout un chacun et chacune peut rencontrer (soit des situations de handicap que Martine éclaire avec la notion de *capabilities* et de liberté positive ou négative en référence à Amartya Sen)<sup>65</sup>.

Dans cet exemple, il semble que mettre en place une organisation pour que les aveugles s'y retrouvent ne sera pas suivie volontiers et qu'il faudrait donc toucher l'intérêt de tous, la difficulté de tous, pour que cette organisation soit adoptée.

Si l'on ne parle que du handicap, on construit un circuit fermé dans lequel il n'y a pas de réponse. C'est le problème d'une revendication identitaire. On étriquait le débat en se resserrant et en excluant d'autres différents<sup>66</sup>.

C'est alors que, en reprenant cette réflexion dans la séance suivante, éclate cette conscience libératrice.

---

<sup>64</sup> Journal d'atelier n°10

<sup>65</sup> Journal d'atelier n°13

<sup>66</sup> Journal d'atelier n°12

Ce mot de handicap, il ne faut plus le répéter, ce n'est pas une identité. Ces situations de difficultés ou de handicap peuvent être considérées comme des avatars de l'humain en quête de sens car l'humain est inachevé. Réflexion qui amène alors à considérer ce caractère perfectible comme un questionnement du rapport à la différence ou plutôt à la ressemblance des humains entre eux<sup>67</sup>.

Puis le rôle de la pairémulation et de la pairadvocacy se décline en un rôle éducatif, voire de l'énoncé d'un monde que les « validocentrés-es » ne peuvent plus voir.

Le rôle du pairémulateur est de montrer que les un-es ont intérêt à comprendre, évoluer, améliorer et que les autres ont intérêt à essayer, à communiquer parce qu'on a quelque chose à partager, puisqu'on est dans le même monde et cela crée une obligation. Mais on est dans une société qui consacre le plus facile.

Sensibiliser l'entourage des personnes handicapées : il faut amener les personnes valides à vivre avec les personnes handicapées, à vivre ensemble, à être, les uns et les autres vivables.

Le pairémulateur a un rôle d'alerte des dysfonctionnements, par exemple : aider les familles à comprendre que le rôle des parents est toujours le même, que les enfants soient handicapés ou pas. On aide les gens autour de nous à voir plus clairement.

La vie est dans la persévérance, dans ce qui est caché. La plus grande joie que les personnes handicapées puissent avoir est de bien vivre dans la société, donc pas entre nous, mais avec les autres<sup>68</sup>.

Reprenant encore cette réflexion la séance suivante nous cherchons la problématique en question.

Ce questionnement soulève-t-il une problématique de la gestion de la différence ou une problématique de la discrimination ? Deux pistes sont lancées en réponse à cette question : la première est que au-delà la discrimination directe ou indirecte ou que par-delà la discrimination quant elle ne réside que dans le fait de distinguer ou de choisir, il s'agit de désamorcer les systèmes d'exclusion ; la deuxième consisterait à ne pas se focaliser sur la discrimination car dans ce cas, on occulte les 14 besoins fondamentaux (dont Marie-Laure nous procure la liste)<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Journal d'atelier n°13

<sup>68</sup> Journal d'atelier n°12

<sup>69</sup> Journal d'atelier n°13

Alors la pairémulation et la pairadvocacy se présentent moins comme une aide ou une simple assistance que comme une ouverture éducative, une rencontre d'intérêt qui la conditionne.

Le pré-requis c'est l'ouverture : quand tu demandes à quelqu'un d'apprendre le braille pour t'assister, c'est voir (mesurer) son intérêt. C'est une rencontre inter-essante, essentielle, entre deux parcours de vie (Paul Blanquart). De là une manière de comprendre la relation d'entraide : l'aidant-aidé et l'aidé-aidant, entre « s'éduquant », de la s'éducation (Henri Desroche)<sup>70</sup>.

Une exigence relationnelle qui pose une manière complexe d'envisager une situation.

Martine : Il faut réfléchir en termes de « situation », il n'y a pas de modèle de réponse, mais une compétence complexe de prise en compte des situations.

Henri : Ca va plus loin, dans le sensible. Une personne qui perd la vue, en cours d'apprentissage du braille, ne sentira pas les points s'il n'a pas conscience de l'importance du braille pour son avenir.

Olivier : Si c'est un voyant qui le lui apprend, cela ne marchera jamais car sa vérité –« un non voyant n'a aucun avenir »- sera approuvée<sup>71</sup>.

On le voit bien, le handicap, la déficience même, est transformée en une acuité singulière des situations à améliorer et de la manière de donner ou de rendre au sujet sa propre capacité, sa propre capabilité. Au fur et à mesure de l'élaboration de cette pensée collective et inter-handicap, les auteur-es retrouvent quelques enseignements théoriques, pour la plupart, déjà éprouvés par eux-elles-mêmes et se retrouvent dans ce croisement de pensées avant de relever comment dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, leur savoir expérientiel est un savoir être responsable et efficace.

En premier lieu, il y a cette conscience libératrice amenant à poser que « Ces situations de difficultés ou de handicap peuvent être considérées comme des avatars de l'humain en quête de sens car l'humain est inachevé » par laquelle on se souvient que :

---

<sup>70</sup> Journal d'atelier n°12. Dans les pages suivantes est exposé l'enseignement des auteurs qui ont marqué cette réflexion.

<sup>71</sup> Journal d'atelier n°11

- *Dieu a créé des hommes inachevés dans un monde inachevé pour les laisser être. Les hommes doivent se réaliser eux-mêmes*<sup>72</sup>.

Ou

- *Les êtres sont inachevés l'un par rapport à l'autre, l'animal par rapport à l'homme, ce dernier par rapport à Dieu, qui n'est inachevé que pour être imaginaire*<sup>73</sup>.

Ou encore

- *C'est tellement complexe un homme et, jusqu'au dernier instant, tellement inachevé !*<sup>74</sup>

Et combien d'autres tant cette idée de l'inachevé exerce sur nous fascination et imagination, comme un espace perfectible, possible, un espace de pouvoir, entraînant sans doute l'évolution et diverses formes de créativité. L'inachevé est sans doute une croyance qui permet cette pensée positive d'une humanité progressiste, marchant, cherchant, créant, toujours des manières de mieux être. Se reconnaître dans cette croyance, ou en tout cas, dans cette marche, même et surtout différent-es, nous fait sans doute nous ressembler ou nous rassembler autour d'intérêts partagés ou à partager. Une manière de le dire et d'avancer est peut-être celle de Paul Blanquart<sup>75</sup>.

*« C'est parce qu'il est différent que l'autre est intéressant. S'il est même, il n'a aucun intérêt. Cela donne la complexité : on n'est pas moins unis d'être divers et pas moins divers d'être unis. Ainsi chaque être singulier est responsable de proposer aux autres une vraie singularité, pour être intéressant et pour que l'ensemble produise de l'intelligence*<sup>76</sup>. »

Nous avons cette référence en mémoire en relevant plus haut : « C'est une rencontre inter-essante, essentielle, entre deux parcours de vie ». Plus spécifiquement, nous pensions à cet appel pour une révolution démocratique qui, toujours selon Paul Blanquart, n'a jamais eu lieu.

*« Nous disons le mot démocratie mais nous ne sommes pas une démocratie, nous ne sommes pas dans un système du PAR TOUS. Nous avons échoué sur la question de la démocratie. Nous ne produisons pas des êtres singuliers et autonomes en relation avec les autres pour produire de l'intelligence collective*<sup>77</sup>. »

---

<sup>72</sup> Jacques Duquesne, journaliste et écrivain français.

<sup>73</sup> Georges Bataille, écrivain et fondateur d'un collège de sociologie sacrée

<sup>74</sup> Abbé Pierre.

<sup>75</sup> Paul Blanquart, philosophe, auteur de *Une histoire de la ville*, La Découverte, 1998.

<sup>76</sup> Intervention de Paul Blanquart à la compagnie théâtrale NAJE – Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir.

<sup>77</sup> *Ibidem*.

Il propose alors de sortir de la logique du TRANS et d'entrer dans celle de l'INTER : c'est-à-dire, être en autonomie dialogante avec les autres. À l'inverse, « *Les flux, c'est la logique du TRANS : nous sommes traversés, transpercés et vidés*<sup>78</sup>. » par la mondialisation des capitaux et de la communication. Au bout de ce chemin volontaire et responsable se trouve la liberté.

Comme l'autonomie, la liberté est un thème récurrent dans cette réflexion et fut associé aux capacités et capabilités pour définir une situation de handicap. Convoqué à notre réflexion Amartya Sen :

*« ce qu'il s'agit de distribuer de façon équitable ce ne sont pas seulement des libertés formelles, des revenus, des ressources mais des « capabilités » de développer des modes de fonctionnements humains fondamentaux permettant de vivre une vie digne et sensée plutôt que seulement accumuler des biens. Le revenu est un indicateur important mais relatif du véritable bien être, lequel suppose une infrastructure de biens publics beaucoup plus complexe qu'un simple mécanisme redistributif. – vision de l'épanouissement de la plénitude des potentialités humaines – évaluation conséquentialistes faisant référence aux fins humaines concrètes – modes de vie réels des personnes et valeur de la capacité de choix des individus*<sup>79</sup> ».

Résoudre une situation de handicap par l'approche des capabilités consiste donc à réunir toutes les conditions nécessaires pour qu'une personne en pareille situation soit mise en capacité de faire et d'être selon ses choix. Les capabilités d'un individu peuvent être limitées par les contraintes sociales, socio-économiques, environnementales ou agro-écologiques,... Ces contraintes « *limitent les capacités de conversion des actifs des individus. On appelle ces actifs les potentialités : chaque individu dispose d'une configuration particulière de potentialités qui est liée à ses caractéristiques personnelles, à son éducation, à son état de santé, au capital physique et financier qu'il possède, aux relations sociales qu'il entretient*<sup>80</sup>. »

Ces potentialités rejoignent-elles les 14 besoins fondamentaux auxquels Marie-Laure pensait dans l'une de ses remarques en séance à propos d'une problématique de discrimination qui les occulterait ?

---

<sup>78</sup> *Ibidem*.

<sup>79</sup> Amartya Sen, *L'économie est une science morale*, La Découverte, 2003.

<sup>80</sup> Isabelle Droy, « Quel apport de l'approche des capabilités pour l'analyse des inégalités de genre ? », in *Amartya Sen un économiste du développement ?*, Agence Française du Développement, Département de la recherche, 2006, sous la direction de Valérie Rebut.

*« Les différentes potentialités sont désignées sous le terme de « capital », car ce mot illustre bien l'aspect d'accumulation. Le capital physique et financier est bien entendu la forme la plus connue : il fait référence aux biens matériels (terres, équipements agricoles, matériel etc.) et aux actifs financiers que possède un individu. On y inclut aussi la possibilité d'accéder au crédit. Le capital humain est bien analysé depuis les années 1990, date des premiers rapports sur le développement humain élaborés sous l'égide du PNUD. De nombreux programmes de développement tentent de le renforcer, à travers l'éducation et la santé. Les analyses montrant l'importance du capital social sont plus récentes ; elles ont été développées à la suite de travaux de Pierre Bourdieu qui a montré l'importance des réseaux de relations sociales dans la réussite économique des individus. Le capital politique fait référence à la démocratie et à la participation aux décisions à tous les échelons, du local au national. Le capital d'éthique rassemble l'ensemble des normes et valeurs qui visent au respect des droits des personnes et des communautés<sup>81</sup>. »*

En effet, les points de recoupement sont dans une forme d'économie ou d'écologie de l'existence humaine globale.

*« Selon le modèle de Virginia Henderson, les besoins fondamentaux de l'être humains peuvent être classés selon une liste ordonnée que les professionnels de santé utilisent lors des soins d'une personne malade ou en santé. Virginia Henderson établit son classement se basant sur une vision paradigmatique, par une approche à la fois biologique et physiologique (les besoins primaires), psychologique et sociale (les besoins secondaires), et même spirituelle (Bien-être, Besoin tertiaire, Homéostasie et Développement personnel).*

*Le modèle présenté inclut la notion de satisfaction du besoin, c'est à dire la capacité et la motivation de combler une perte, de maintenir ou d'améliorer un état. Selon le modèle, un besoin ne peut être atteint que si les besoins en amont sont déjà satisfaits.*

*Cette vision schématique du fonctionnement et des besoins humains est un guide pour le soignant. La grille des quatorze besoins est aussi utilisée pour établir l'anamnèse d'une personne lorsqu'elle est demandeuse de soins, notamment de soins infirmiers.*

#### *Classification des besoins*

- 1. Respirer.*
- 2. Boire et manger.*
- 3. Éliminer (urines et selles).*

---

<sup>81</sup> *Ibidem.*

4. *Se mouvoir, conserver une bonne posture et maintenir une circulation sanguine adéquate.*
5. *Dormir, se reposer.*
6. *Se vêtir et se dévêtir.*
7. *Maintenir la température du corps dans les limites normales.*
8. *Être propre, soigné et protéger ses téguments.*
9. *Éviter les dangers (maintenir son intégrité physique et mentale).*
10. *Communiquer avec ses semblables.*
11. *Agir selon ses croyances et ses valeurs.*
12. *S'occuper en vue de se réaliser (et conserver l'estime de soi).*
13. *Se récréer (se divertir)*
14. *Apprendre<sup>82</sup>. »*

Que cette liste très détaillée et relevant certainement des points assez pragmatiques pour la vigilance des soins infirmiers, soit complète ou non<sup>83</sup>, le propos de Marie-Laure, d'ailleurs professionnelle de la santé en tant que Kinésithérapeute, était certainement de porter l'attention sur la personne empêchée de satisfaire ses besoins fondamentaux par l'environnement de façon générale, mais aussi dans les aides et les solutions que son entourage immédiat lui procure. Ainsi, elle attire l'attention sur le fait que seule la personne empêchée peut signifier correctement son besoin et qu'il s'agit de l'aider, de la soutenir, de l'accompagner et de la comprendre dans l'expression et la définition juste de ce besoin avant d'y trouver une réponse ou que la personne elle-même puisse y trouver une réponse.

Par cet éclairage, on peut entendre que poser une problématique de discrimination, même justifiée, ne doit pas faire occulter la manière dont une personne peut intervenir – ou doit pouvoir intervenir — sur *son* environnement en relation avec la satisfaction de *ses propres* besoins. Il faut donc dépasser la représentation ou la croyance qu'une personne malade ou qu'une personne handicapée n'aurait de besoins que liés à sa maladie ou à son handicap, mais que, outre ces besoins spécifiques, l'ensemble des besoins fondamentaux font aussi pleinement l'objet de sa préoccupation (comme pour tout le monde) et que cet ensemble concerne la manière d'administrer et d'organiser un environnement, avec toutes les composantes — humaines et citoyennes, notamment — de cet environnement.

---

<sup>82</sup> Virginia Henderson, *La nature des soins infirmiers* (traduction de l'édition américaine *The Principles and Practice of Nursing* de 1994), Inter-Editions, Paris, France, 1994. Référence reprise dans WIKIPEDIA.

<sup>83</sup> Dans une approche générale des besoins fondamentaux, la très connue pyramide de Maslow aurait pu suffire à notre démonstration.

Le propos rejoint donc celui d'une « révolution démocratique » ou d'une démocratie participative où toute les singularités doivent pouvoir s'exprimer et être prises en compte et de manière pragmatique il indique clairement cette visée démocratique, inclusive et de non discrimination, en ce qu'elle doit permettre aux citoyen-nes de satisfaire leurs besoins par la conversion de leur actif en potentiel de réalisation sociale et existentielle digne.

Le groupe des pairémulateurs-trices et pairadvocat-es, ici en recherche-action, partage cette conscience démocratique et a fait l'expérience des capacités offertes — et dont ils ont pu se saisir — et celles à développer pour chacun-e. Cette expérience et la volonté de la partager avec d'autres en nourrissent leur pratique de vie et particulièrement leur pratique de pairémulation et de pairadvocacy.

### **Transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace**

Nous touchons ici le cœur de l'objet de cette recherche-action. Quels sont les savoirs véhiculés par les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy et comment ?

Des histoires de vie qui se rencontrent, se croisent et se reconnaissent. Un CVA serait en mesure de transférer les acquis de son expérience de vie dans le cours de l'histoire d'une autre personne qui cherche un mieux être ou à dépasser les difficultés qu'elle rencontre<sup>84</sup>.

Nous saisissant de cette proposition, nous avons voulu chercher ensemble quels savoirs étaient mobilisés dans cette pratique et de quelles expériences de vie ils provenaient. Il y eut d'abord quelques tentatives de réponses spontanées.

Marie-Laure : En voulant regarder ses comptes sur internet, à travers le site de La Poste, elle se retrouve tout à coup devant un clavier virtuel (pour taper son code). Découragement après avoir travaillé longtemps pour réussir à consulter ses comptes. Or, sur les listes e-mails d'échanges d'astuces entre personnes mal- et non-voyantes elle trouve quantité d'interventions autour de cette nouveauté. S'y trouvaient des propositions de solutions diverses.

En évoquant cette situation, Marie-Laure montre sa capacité à ne pas se laisser aller dans le découragement. La pensée qui le lui permet est sans

---

<sup>84</sup> Journal d'atelier n°7

doute de savoir qu'elle ne peut être la seule à avoir rencontré cette difficulté et que, en conséquence, des solutions peuvent être trouvées. C'est un groupe qui cherche à résoudre la difficulté.

Olivier : Cas d'un outil de google, proposé à e-bay qui le teste actuellement. Il s'agit de montrer qu'on est une force, de faire comprendre [aux techniciens et ingénieurs] qu'ils ne peuvent pas faire à notre place.

Ici pourrait s'engager l'idée que la pairémulation ou la pairadvocacy ne peut fonctionner à sens unique, c'est-à-dire du CVA vers la personne en demande ; en ce sens, se trouver (ou s'être trouvé-e) soi-même en recherche de solution ou en demande pourrait créer peut-être ce mouvement solidaire d'émulation et plus certainement encore, cette présomption de similitude. De sorte que le CVA ne pourrait se concevoir qu'entre personnes cherchant ensemble à résoudre une difficulté empêchant la vie autonome<sup>85</sup>.

Malgré leur intérêt en matière des savoirs qui peuvent être véhiculés dans des pratiques de pairémulation, ces observations éclairent mal comment ce type de savoirs a été acquis avant de pouvoir être transmis à bon escient. Or demeure cette question fondamentale dans le fait de communiquer à l'autre cette forme d'empowerment dont il a été longuement question ici et qui, d'une part, est bien différent d'un savoir technique assimilable par tou-tes dans divers contextes de formation ou d'expérience et d'autre part, consiste moins à fournir une solution technique, qu'à encourager à chercher sa solution. Mais puisque nous avons posé que les savoirs spécifiques des pairémulateurs et pairadvocacy provenaient essentiellement de leur expérience de vie, nous proposons la méthode du profil expérientiel<sup>86</sup>.

Une ou deux situations ont été traitées de cette manière par chacun-e des pairémulateur-trices et pairadvocates présent-es pour en saisir l'expérience de vie qu'elle a entraînée et en tirer les savoirs expérientiels.

Pour trois d'entre eux-elles, nous avons utilisé le premier repère d'analyse de la méthode du profil expérientiel : l'analyse des mots et expressions significatifs. Cette analyse vise à rendre compte de ce qu'elle a donné à comprendre par le relevé des mots et expressions significatifs, selon le principe d'indexicalité pouvant s'énoncer comme suit : « *bien qu'un mot ait*

---

<sup>85</sup> Journal d'atelier n°7

<sup>86</sup> Jean-Luc Dimont et Marie-Claude Saint-Pé, *La méthode du profil expérientiel. Contribution à l'analyse praxéoscopique*, Far éditeur, 1990. Voir les modalités d'utilisation retenues dans le journal d'atelier n°8 et en annexe.

*une signification trans-situationnelle, il a également une signification distincte dans toute situation particulière dans laquelle il est utilisé<sup>87</sup> ».*

*Martine ayant rempli elle-même sa grille, le relevé des mots et expressions significatifs reposent sur 3 indicateurs*

*1 les mots qu'elle a elle-même soulignés ou encadrés :*

- Capacité à « négocier » à argumenter*
- légitime pour*
- système*

*2 les mots et expressions sur lesquels elle a insisté oralement en leur donnant du poids :*

- refus de mon nom*
- Faire preuve de courage*

*3 les mots et expressions répétées :*

- affirmation des droits*
- personne*

*Les mots et expressions soulignés par elle-même marquent une manière de se situer dans le monde qu'elle comprend comme un système où donc elle a un rôle à jouer parmi les autres acteur-trice-s et autres facteurs qui interagissent. Ce rôle à jouer est stimulé par l'aspiration de devenir légitime pour agir dans ce système dans lequel la « toute puissance » dont on peut se sentir investi ne suffit pas si elle peut être contestée — et elle le fut —.*

*Cette compréhension du monde comme un système vient certainement des premières expériences de vie où « Dans ma famille les relations extérieures m'étaient souvent confiées » et d'autres, notamment celle vécue avec son prof d'histoire au lycée l'amenant à une « remise en cause de l'institution ». De sorte que si les cadres institutionnels sont aussi variables, mouvants et contestables, il s'agit d'acquérir une Capacité à « négocier », à argumenter. Martine met « négocier » entre guillemets donnant la préférence à l'argumentation, ayant compris aussi que la composante « relation sociale, inégalité, mépris » est inacceptable et donc non négociable.*

*Ce mépris vécu et évoqué à propos d'un prof qui ne voulait pas l'appeler par son nom, lui préférant « Melle X » (il faut le faire !) l'atteint jusque dans son identité. D'où l'ampleur donnée oralement à cette expression « refus de mon nom », désignant certainement une persécution des plus dégradantes et résonnant encore dans son engagement en direction des droits de l'Homme ou de « l'affirmation des droits des personnes ». Avant cela, il fallait « faire preuve de courage » remarque-t-elle avec la même profondeur, certainement pour*

---

<sup>87</sup> Alain Coulon, *L'ethnométhodologie*, PUF, QSJ, 1987.

*ne pas se laisser atteindre, « Ne pas penser que tout le problème vient de moi », « Trouver des « armes » nécessaires pour se faire entendre », et entretenir une « Idée de système à déjouer et pas s'en laisser « imposer », qui sont probablement les principes modelant sa pratique de pairadvocacy.*

*Les mots et expressions répétés sont la visée de son engagement, peut-être le sens qu'elle donne à sa vie : affirmation des droits des personnes. Pourtant, Martine marque à l'écrit une séparation entre les deux volets de l'expression « affirmation des droits » et « personne », soit par une barre oblique, soit par deux phrases, exprimant aussi les différents sens de « personne » :*

- *Affirmations des droits / personnes*
- *Affirmer droit Envie de revoir la personne*
- *Difficulté à être reconnue comme personne Affirmation des droits*
- *Il m'appelait Melle X – refus de mon nom. Personne n'a rien fait.*

*Dans ces 4 expressions tirées de son écrit et par lesquelles apparaît la répétition repérée ici sont relevés les 4 sens (à vérifier) de*

*« personne » respectivement :*

- *Personnes : en référence à Homme, humain, citoyen,... et donc à une visée générale et philosophique des droits de l'homme, avec peut-être l'idée que l'utilisation du terme « personne » est plus inclusive (hommes et femmes) que homme ou Homme.*
- *La personne : le prof en question à qui il faudrait signifier son abus d'autorité sur une adolescente qui, néanmoins a su en tirer de quoi animer son engagement socioprofessionnel.*
- *Reconnue comme personne : comme adulte, légitime, compétente, ayant des droits, certainement à mettre en rapport avec les droits des enfants, des femmes et autres groupes infériorisés dans les relations sociales*
- *Personne : néant, absence autour de soi, que soi-même en quête d'écoute et de réponse collective ou sociale, certainement à mettre en rapport avec l'implication syndicale, militante, associative, ADVOCACY, notamment pour affirmer les droits.*

*Henri*

*Le relevé des mots et expressions significatifs est effectué selon deux critères :*

*1 l'intensité dans la manière de les exprimer*

*Très dur pour mon père*

*Des bâtons dans les roues.*

*Essayer de toujours être plutôt que paraître*

*Savoir batailler où et comme il fallait*

*2 la récurrence de sens.*

*Ma lutte*

*Se battre*

*Cet itinéraire de vie est un parcours de lutte, une manière de se battre, d'abord une lutte réactionnelle face à l'impossibilité du père d'accepter son 1er fils aveugle « Ma lutte a été de lui prouver que je pouvais y arriver », jusqu'à une lutte plus raisonnée de laquelle Henri tire une manière ciblée de lutter « Savoir batailler où et comme il fallait ».*

*Nous avons relevé ensemble la continuité entre la mise à l'écart de la famille et la mise à l'écart de l'entreprise où il espérait travailler, une situation marquante dans deux domaines différents de la vie sociale (famille et emploi) entraînant chez lui, cette réaction combative « se battre » avec la certitude qu' « Il faut lutter, travailler pour vivre » et assurer malgré « des bâtons dans les roues ». « En même temps , transmettre à mes enfants, responsabilité, assurer », Henri transmet cet itinéraire d'expérience de lutte, comme un cycle vertueux de la responsabilité de soi et des autres, lui ayant permis d'atteindre son but : « J'ai pu prouver que j'avais des valeurs aussi sécurisantes que les autres ». Ce cycle vertueux est animé, au-delà des valeurs de responsabilité, de travail et de sécurité d'un processus de transformation consistant à « Répercuter les ressentis dans le milieu associatif pour défendre la cause ». Ceci est certainement une manière plus explicite de dire le « Savoir batailler où et comme il fallait ». Henri, dans une précédente séance, faisant le récit d'une expérience de pairémulation, avait dit au jeune dont il était question : « j'ai une expérience, qu'elle te serve ». Il s'exprime ainsi, faisant de son expérience de vie un bien à transmettre, puisqu'elle fut efficace, dans les faits comme dans sa propre réalisation identitaire selon sa manière d' « Essayer de toujours être plutôt que paraître ». Cette expérience de vie est son entreprise sociale (personnelle et associative), non sans oublier celle (professionnelle) qu'il a dû créer, ne trouvant pas de travail autrement. Peut-on parler d'entreprise de pairémulation ?*

*Florence*

*Les mots et expressions significatifs ont été repérés ici selon leur intensité dans le récit.*

*Florence part à Chambéry faire sa vie. Deux ans et la maladie survint. Il a fallu alors, outre revenir à Paris, Quitter mes espoirs, mes attentes, apprendre que : Quand t'es malade, tout le monde te fuit, plus rien, tout seul.*

*Il y avait peut-être une sorte de fuite en partant « loin de Paris », à Chambéry « faire ma vie » ; la maladie en fit une autre, « tout le monde te fuit », la laissant seule et lui ôtant même ses espoirs et ses attentes, l'entraînant vers « une descente aux enfers ». Mais peut-*

*être, comme pour partir à Chambéry faire sa vie, Florence a retrouvé sa combativité : « Me battre pour devenir comme tout le monde ». C'est peut-être avant sa maladie qu'elle avait appris La combativité, ne jamais baisser les bras. Mais cette fois-ci, cette combativité était au service de la reconstruction d'elle-même, et au-delà de son environnement social et professionnel : « J'ai reconstruit ». Il ne s'agit plus de fuir ni de permettre que ni elle, ni personne, ni même la maladie n'inflige la solitude et l'isolement, pas même « Le début de l'exclusion sociale » à qui que ce soit de son entourage. Tel est certainement le cœur de son engagement dans l'association ADVOCACY et dans celui d'avocate : se battre, ne jamais baisser les bras et surtout ne pas fuir<sup>88</sup>.*

Se comprendre, par la compréhension d'une expérience de vie dont le vécu en produit des savoirs mobilisés dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. En ce sens et outre l'analyse a posteriori restituée ci-dessus, le point fort de ces séances fut que chacun-e puisse au fur et à mesure du récit des situations marquantes et de leur vécu, relever ces savoirs expérientiels.

Florence : Quand t'es malade, tout le monde te fuit, plus rien, tout seul. J'ai appris à me reconstruire et petit à petit à faire confiance aux autres. Plus sensible aux autres, plus à l'écoute. Attention différente, les gens se confient à moi. Plus disponible, envie de répondre à un problème J'ai redécouvert l'amitié (ADVOCACY). Appris à prendre des responsabilités.

Marie-Laure : compétences en tant que femme et savoir avoir le droit de savoir, de faire, d'être,... (malgré le handicap). Prise de conscience d'être seule à prendre mes responsabilités et joie d'y arriver. Confiance en mes intuitions (un savoir bien éduqué) et prendre en compte les besoins du groupe et des individus. Organisation, pas d'improvisation et contentement.

Henri : valeurs sécurisantes en tant qu'homme et pour les autres (dans le domaine professionnel). Il faut lutter et travailler pour vivre et en même temps transmettre (à mes enfants) responsabilité et assurer, savoir batailler où et comme il fallait. Répercuter les ressentis dans le milieu associatif pour défendre la cause. Essayer d'être plutôt que de paraître.

Olivier : nécessité de chercher à s'informer et responsabilité de celui qui informe. Transiger avec la règle pour imposer la règle et ne pas se fier

---

<sup>88</sup> Analyse des mots et expressions significatifs réalisée hors séance par Marie-Claude Saint-Pé.

aux apparences. Différentes façons de se tromper et d'être trompé. Me faire l'avocat du diable et esprit de controverse.

Martine : prise de conscience des inégalités sociales et du mépris qu'elles engendrent. Ne pas penser que tout le problème vient de moi et faire preuve de courage. idée de système à déjouer et pas en laisser « imposer ». Capacités à négocier et à argumenter.

Leur énoncé en collectif fit immédiatement apparaître trois pôles de savoirs : être, faire, paraître. C'est-à-dire des acquis de l'expérience porteurs d'un savoir-être comme confiance en soi, responsabilité, joie et porteurs de valeurs sécurisantes ; des acquis porteurs d'un savoir-faire en lien entre soi et les autres et d'une compétence de prise de risque : combativité, prise et gestion du risque entre les paraître, les apparences, les propos trompeurs et la confiance.

Des vécus de joie d'enthousiasme, d'énergie pour se sortir de situations difficiles ont entraîné une force particulière en articulation avec ce qui devient porteur d'une action tournée vers les autres. Elle peut être vecteur de transformation du social en ce qu'elle amène à s'adresser à l'autre comme à une personne capable d'être joyeuse. Partager réciproquement cette joie est un échange gratuit, beau.

La responsabilité produit des valeurs sécurisantes, la confiance des autres et la confiance en soi. Il-elle peut être responsable de sa vie, on peut compter sur lui-elle. Il-elle peut compter sur lui-elle-même. Il s'agit d'une mise en valeur au regard des autres, d'une force en soi pour les autres. Il y a une réponse possible qu'il-elle peut construire. Il-elle peut être acteur-trice – auteur-e.

La confiance des autres et la confiance en soi est encore un trajet d'émotions et de sentiments qui transforme le social. Selon l'expérience et les propos de Florence, « si personne ne t'accorde confiance, personne ne t'accorde de valeur,..., tu es malade. Aujourd'hui, les autres te font confiance et donc tu sors de la maladie, de l'isolement. » Ce jeu de confiance sort de la maladie et de l'étiquette. Mobilisé en pratique de pairémulation et de pairadvocacy il invite d'emblée l'autre dans une relation de confiance en lui indiquant que l'on s'intéresse à lui-elle, à sa valeur humaine et citoyenne de responsable. Il s'agit aussi d'une prise de risque partagée, mais chacun-e ici a l'expérience de la prise de risque pour s'en sortir vivant<sup>89</sup> et autonome en ayant désappris la méfiance.

---

<sup>89</sup> Lors d'une rencontre internationale, Florence avait rencontré les représentants d'une association qui se nommait « les Survivants de la psychiatrie » et avait dit se retrouver dans cette idée.

Ainsi peut se lire la transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, comme dans la vie sociale et professionnelle.

## RÉFÉRENTIEL DE SAVOIRS EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY

Les éléments fournis dans le chapitre précédent compose le référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. Nous proposons de les reprendre ici selon la trame de « La carte du développement personnel<sup>90</sup> ». Le fait que les membres du groupe aient développé tout au long de ces séances d'ACOPRA leur manière d'être autonome dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle, le fait que tous connaissent ou ont connu une vie de couple et que tous aient ou ont eu un emploi placent leur propos et leur réflexion, comme leur expérience de vie et de pairémulation ou de pairadvocacy dans le domaine du développement personnel.

Cette carte du développement individuel dessine 4 pôles, reliés par 4 axes partant de SOI :

- identité personnelle : être soi et développer ses talents, axe du savoir-être
- identité sociale : savoir s'exprimer, vivre en relation, axe du savoir-communiquer
- identité professionnelle : être efficace, réussir un projet professionnel, axe du savoir-faire
- identité expérientielle : évoluer, assumer une histoire de vie, axe du savoir-devenir

Ce schéma a été critiqué et doit être réaménagé de la manière suivante :

- les 4 axes, représentés par des flèches partant de soi doivent être dans les deux sens et passer de « soi » à « nous ».
- ce schéma n'est qu'une base permettant de capitaliser les éléments repérés jusque-là selon ces 4 axes pouvant révéler l'articulation praxéologique des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy ou a minima, les savoirs animant de telles pratiques.
- Dans le contexte de cette formation de formateurs, il resterait à réfléchir sur la transmissibilité de ces savoirs et sur les modes de transmissions ou d'évaluation de ces savoirs chez d'autres praticiens potentiels ou en devenir<sup>91</sup>.

Nous reprenons donc les axes de cette carte du développement personnel pour la classification des savoirs repérés jusque-là.

---

<sup>90</sup> Christophe Vandernotte, consultant, *La dynamique identitaire dans les démarches de coaching. Étapes de vie et développement de l'adulte*. Paris.

<sup>91</sup> Journal d'atelier n°12.

Identité personnelle : être soi et développer ses talents, axe du savoir-être

Outre les savoirs être produits par des expériences de vie singulières pouvant être comparables à d'autres ou reconnaissables par d'autres, il semble ici important de souligner comme savoir être primordial, la transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable :

La responsabilité produit des valeurs sécurisantes, la confiance des autres et la confiance en soi. Il-elle peut être responsable de sa vie, on peut compter sur lui-elle. Il-elle peut compter sur lui-elle-même. Il s'agit d'une mise en valeur au regard des autres, d'une force en soi pour les autres. Il y a une réponse possible qu'il-elle peut construire. Il-elle peut être acteur-trice – auteur-e<sup>92</sup>.

Ce savoir être responsable rejoint la capabilité d'être libre :

Selon l'idée de *freedom* qui avec sa racine friend invite à penser à une liberté relationnelle, dont le point absolu serait l'amour<sup>93</sup>.

Identité sociale : savoir s'exprimer, vivre en relation, axe du savoir-communiquer

La transformation des savoirs expérientiels en vecteur de transformation sociale est relevée plus haut et caractérise une relation interpersonnelle en pratique de pairémulation et de pairadvocacy telle qu'un échange gratuit :

Des vécus de joie d'enthousiasme, d'énergie pour se sortir de situations difficiles ont entraîné une force particulière en articulation avec ce qui devient porteur d'une action tournée vers les autres. Elle peut être vecteur de transformation du social en ce qu'elle amène à s'adresser à l'autre comme à une personne capable d'être joyeuse. Partager réciproquement cette joie est un échange gratuit, beau<sup>94</sup>.

De même, le désapprentissage de la méfiance et l'apprentissage par l'expérience de la confiance :

La confiance des autres et la confiance en soi est encore un trajet d'émotions et de sentiments qui transforme le social. Ce jeu de

---

<sup>92</sup> Passage extrait de « Transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace »

<sup>93</sup> Journal d'atelier n°12

<sup>94</sup> Passage extrait de « Transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace ».

confiance sort de la maladie et de l'étiquette. Mobilisé en pratique de pairémulation et de pairadvocacy, il invite d'emblée l'autre dans une relation de confiance en lui indiquant que l'on s'intéresse à lui-elle, à sa valeur humaine et citoyenne de responsable. Il s'agit aussi d'une prise de risque partagée, mais chacun-e ici a l'expérience de la prise de risque pour s'en sortir vivant et autonome en ayant désappris la méfiance<sup>95</sup>.

L'identité sociale des pairémulateurs-trices et pairadvocat-es se définit certainement dans leur pratique d'opérateurs de la reconnaissance et de l'inclusion sociale de la manière suivante :

Les pairémulateurs-trices et pairadvocat-es accueillent et même favorisent l'expression subjective d'une adresse jusqu'à l'objectiver au regard des autres acteurs sociaux devant y répondre. Nulle autre stratégie que celle de se reconnaître en proie avec la souffrance de ne pas être compris et de se rendre disponible pour que soit reconnue et entendue cette demande légitime. Une reconnaissance fraternelle soutient l'acte de pairémulation et de pairadvocacy pour la reconnaissance sociale d'une demande ou d'un besoin et l'inclusion sociale des personnes en tant qu'usager-es ou client-es d'un service ou citoyen-nes de la cité<sup>96</sup>.

Cette forme de médiation entre une personne et les services ou la collectivité n'est pas la seule, une autre, plus collective ou associative se situe dans une manière de concourir à l'intérêt général :

Il s'agit de montrer qu'on est une force, de faire comprendre aux techniciens et ingénieurs, comme aux décideurs, qu'ils ne peuvent pas faire à notre place, ni sans notre concours<sup>97</sup>.

Identité professionnelle : être efficace, réussir un projet professionnel, axe du savoir-faire.
---

Étant bien entendu qu'en aucune manière, les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy ne peuvent se concevoir comme un exercice professionnel, les savoirs référencés ici et mobilisés dans ces pratiques correspondent à des savoirs faire et savoirs être efficace. L'essentiel des savoirs faire est en premier lieu en cette capacité de transformation des savoirs expérientiel pour une vie libre et autonome, repérés en :

---

<sup>95</sup> *Idem.*

<sup>96</sup> Passage extrait de « Inclusion et reconnaissance sociale ».

<sup>97</sup> Journal d'atelier n°2.

- La transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace ;
- La transformation des savoirs expérientiels en une vocation de pairémulateur-trice et pairadvocat-e ;
- La transformation des savoirs expérientiels en valeurs sécurisantes ;
- La transformation des savoirs expérientiels en relation de confiance ;
- La transformation des savoirs expérientiels en compétence à la prise de risque.

Par de-là ces capacités de transformation en positions efficaces, se forment des compétences spécifiques :

La disponibilité est du temps et de la compétence. Le-la pairémulateur-trice ou pairadvocat-e ne « vend » rien, et ne peut proposer aucun service que lui-elle-même : il peut par là même être plus apte à comprendre au-delà de toute offre de service potentielle.

L'écoute en pratique de pairémulation et de pairadvocacy consiste en la traduction des émotions ou du jugement de la situation qu'une personne vit (manque, injustice,...) en besoins réels objectivés ou en situation réelle objectivée.

La relation inter-personnelle en pratique de pairémulation et de pairadvocacy prend un caractère de proximité et de dignité en ce qu'elle est une relation entre similaires, construisant la pratique et les rôles de pairémulation et de pairadvocacy, particulièrement marqués par une déhiérarchisation des statuts et des savoirs, une relation d'égal à égal, de coopération solidaire<sup>98</sup>.

De sorte que l'efficacité de l'acte de pairémulation et de pairadvocacy réside dans l'émulation ou l'empowerment individuel et mutuel :

si cette rencontre et cet échange peuvent permettre une intervention, voire une aide, ils permettent surtout à la personne de reprendre un pouvoir d'expression et d'analyse sur une situation problématique pour elle et donc probablement, d'y trouver elle-même une solution. L'une et l'autre se donnent donc dans un espace d'expression et d'écoute mutuelles, le pouvoir de résoudre une situation problématique et de nourrir de manière satisfaisante leur expérience respective. Il est bien question ici d'un processus d'empowerment par la participation mutuelle et coopérative bénéficiant aux deux protagonistes et non seulement à la personne ayant sollicité cette rencontre<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Journal d'atelier n°6.

<sup>99</sup> Passage extrait de « Empowerment et participation ».

Elle est aussi dans l'œuvre de participation citoyenne. Concrètement :

Sensibiliser le professionnel à la richesse que peut apporter la relation de pairémulation et de pairadvocacy est un devoir pour les pairémulateur-trices et pairadvocat-es ou celui de tout-e citoyen-ne<sup>100</sup>.

Et plus généralement :

De faire avancer la conscience et faire advenir une « révolution démocratique » ou d'une démocratie participative où toute les singularités doivent pouvoir s'exprimer et être prise en compte dans la production d'une intelligence collective. Et de manière pragmatique, il s'agit clairement d'avancer dans cette visée démocratique, inclusive et de non discrimination, devant permettre aux citoyen-nes de satisfaire leurs besoins par la conversion de leur actif en potentiel de réalisation sociale et existentielle digne<sup>101</sup>.

Identité expérientielle : évoluer, assumer une histoire de vie, axe du savoir-devenir
---

Il est évident que l'ensemble des éléments relevés et étudiés ici par les pairémulateurs-trices et pairadvocates en recherche-action sont constitutifs de leur identité expérientielle :

- empowerment et participation
- inclusion et reconnaissance sociale
- similitude ou similarité ou ressemblance et différence
- la ressemblance de l'inachevé et le handicap
- transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace

L'analyse des éléments de ce dernier point, particulièrement, est démonstratif de l'ensemble des acquis de leur expérience de vie et de leur démarche d'évolution. Mais certainement que cette recherche-action collective et coopérative va permettre de consolider cette démarche en révélant l'utilité sociale des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. Il se peut que le point fort en ait été cette conscience libératrice amenant à poser que « Ces situations de difficultés ou de handicap peuvent être considérées comme des avatars de l'humain en quête de sens car l'humain est inachevé ». Elle a permis de dépasser cette notion de « présomption de similitude » posée dès le départ en référence aux situations de handicap

---

<sup>100</sup> Journal d'atelier n°1.

<sup>101</sup> Passage extrait de « La ressemblance de l'inachevé et le handicap ».

similaires pour en arriver à l'exposer non seulement selon l'idée de similitude, mais aussi selon l'idée de présomption :

La présomption de similitude est un parti pris, un a priori de la relation de pairémulation-pairadvocacy. Présumer permet aussi de créer les conditions de la relation. Jusqu'à une présomption de fraternité (au-delà de similarité et différence). La présomption de fraternité place d'égal à égal et pose d'aimer l'autre. Il est aussi question de présomption de transformation : voir le possible autrement, une espérance créatrice, assumer son histoire de vie, croire et savoir que c'est possible<sup>102</sup>.

Ceci est une manière, non de nier la maladie, le handicap, les difficultés et les discriminations, mais de les placer dans une perspective plus ouverte, sociale et citoyenne :

dépasser la représentation ou la croyance qu'une personne malade ou qu'une personne handicapée n'aurait de besoins que liés à sa maladie ou à son handicap, mais que, outre ses besoins spécifiques, l'ensemble des besoins fondamentaux font aussi pleinement l'objet de sa préoccupation (comme pour tout le monde) et que cet ensemble concerne la manière d'administrer et d'organiser un environnement, avec toutes les composantes — humaines et citoyennes, notamment — de cet environnement<sup>103</sup>.

Un aspect de cette identité expérientielle serait encore à souligner même s'il n'a été formulé clairement que par deux pairémulateur-trices avec l'appui de la méthode du profil expérientiel :

compétences en tant que femme et savoir avoir le droit de savoir, de faire, d'être,... (malgré le handicap) ; valeurs sécurisantes en tant qu'homme et pour les autres (dans le domaine professionnel)<sup>104</sup>.

Cette recherche-action s'achève bien sur cette question de l'approche de genre dans la déconstruction sociale du handicap à poursuivre donc logiquement et certainement dans le prolongement de cette évolution tracée par le groupe en ACOPRA vers des perspectives sociales et citoyennes.

Ce référentiel de savoirs en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy n'est donc pas complet, mais justement, il est à compléter au fur et mesure

---

<sup>102</sup> Journal d'atelier n°12

<sup>103</sup> Passage extrait de « La ressemblance de l'inachevé et le handicap ».

<sup>104</sup> Relevé des savoirs expérientiels dans « transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace ».

de l'évolution des pratiques et des praticiennes qui néanmoins en posent ici un cadre sûr et évolutif en fonction de l'expérience et des temps de capitalisation. À ce stade, le cadre tracé par eux et elles met en évidence 4 fonctions de pairémulation et de pairadvocacy :

- fonction de médiation
- fonction de mainstreaming ou d'entraînement au changement
- fonction de secours
- fonction de réseau

## QUATRE FONCTIONS DES PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY

L'émergence de ces quatre fonctions provient de l'effort de synthèse de l'ensemble des éléments collectés et analysés durant ces 13 séances d'ACOPRA. Reliées les unes aux autres et chacune pouvant consister en des actions spécifiques, elles placent la relation, souvent interpersonnelle, en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy dans l'environnement local et parfois plus large. Ce sont donc des fonctions sociales de secours, de médiation, de mainstreaming et de réseau dont l'énoncé serait encore à approfondir.

### La fonction de secours

Celle-ci intervient pour pallier un besoin qu'aucun service spécialisé ou de droit commun ne peut satisfaire ou qu'aucune autre démarche ne puisse convenir dans la situation, telle qu'elle est présentée et dans l'instant où elle est présentée. Celle-ci nécessite une action urgente, de protection parfois, ou prioritaire avant de pouvoir engager une démarche plus constructive. Il ne s'agit pas de pairémulation ou de pairadvocacy proprement dite, mais d'une assistance de secours, rare et en situation extrême, offerte comme un réflexe généreux, mais sûrement dans ce contexte des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, sans perdre la visée émulative de l'acte, ni la conscience de ses limites, dont celles plus personnelles des deux protagonistes. La compréhension de la situation amène ici la pairadvocate à penser très vite que : « si je ne le fais pas qui le fera ? ». Elle le fera parce que « la personne est dans le désert et est quand même venue à Advocacy... » Sous entendu : « elle est donc venue chercher cette aide là auprès de moi ».

L'aide d'urgence répond donc à une démarche certainement courageuse engagée dans la volonté ou l'espoir de s'en sortir. En fait les éléments d'une relation de pairémulation sont présents et très vite entendus par la pairadvocate qui y répond et engage sa responsabilité et aussi celle de l'association, ainsi que celle de l'autre qui lui confie cette situation autrement inextricable. Cette fonction de secours correspond encore à ce propos tout aussi spontané d'un pairémulateur « on n'a pas le droit de laisser quelqu'un se mettre en danger », remarque relevée en référence à une situation vécue où le pairémulateur a été interpellé par une personne qui savait pouvoir être entendue par lui.

## La fonction de médiation

Celle-ci est constante depuis la relation interpersonnelle et dans toute la démarche de pairémulation et de pairadvocacy accompagnant ou soutenant une personne dans ses choix et jusqu'à ce qu'elle soit effectivement considérée comme usagère ou cliente des services dont elle a besoin ou citoyenne de la cité. Elle s'inscrit dans le cheminement entre la demande subjective et la demande objectivée et admise par d'autres acteurs sociaux ou par l'institution. Dans ce trajet, pairémulateur-trices et pairadvocat-es sont susceptibles de changer de rôles : écoutant-es, accompagnant-es, ou parfois porte-parole auprès des autres acteurs sociaux et institutions.

Si ce rôle de médiateur est nécessaire pour les personnes, il est parfois reconnu positivement par les professionnels et les institutions. Il faut cependant veiller à ce que ceux-ci s'appuyant sur ces bénévoles, améliorent leurs services dans un sens plus inclusif.

## Fonction de mainstreaning ou d'entraînement au changement

Elle est consécutive à la fonction de médiation quand celle-ci entraîne un changement de regard, une compréhension plus juste des situations et parfois d'autres pratiques professionnelles et institutionnelles, notamment, celles reconnaissant et intégrant l'apport des pairémulateurs-trices et pairadvocat-es. Cet apport est de plus en plus apprécié en matière de médiation entre un-e professionnel-le et un-e usager-e aussi bien que dans l'analyse d'une situation sociale ou médico-sociale. Il est aussi appréhendé dans son impact sur les relations de pouvoir et de savoir entre professionnel-les et non professionnel-les favorisant de meilleures chances pour une vie autonome des usager-es.

## Fonction de réseau

La fonction de réseau naît du mode d'accompagnement en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy entraînant au moins deux formes de dépassement repérées ici. La première entraîne le dépassement du besoin de justification pour se faire comprendre entre semblables. La deuxième entraîne le dépassement d'une relation d'aide de type professionnel, problème/solution, vers une quête commune de vie autonome<sup>105</sup> sociale et citoyenne.

---

<sup>105</sup> Un exemple concret est donné par la liste de pairémulation en annexe.

Cette fonction de réseau engage certainement au développement du réseau, c'est-à-dire en la démultiplication des praticien-nes en pairémulation et pairadvocacy. D'où certainement, parmi d'autres moyens possibles, l'idée de formation.

## POUR UNE FORMATION EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY

Lors de notre douzième séance nous disions que dans le contexte de cette formation de formateurs, il resterait à réfléchir sur la transmissibilité de ces savoirs et sur les modes de transmissions ou d'évaluation de ces savoirs chez d'autres praticiens potentiels ou en devenir. Or nous restituons ici ces savoirs résultant des travaux de recherche-action réalisés en ACOPRA. En ce sens une méthodologie de recherche-action permet leur capitalisation, leur évaluation et reconnaissance entre pairs et leur reconnaissance sociale. Elle a simplement consisté à donner à comprendre, pour soi-même et pour les autres, comment se définissent les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, à partir de l'expérience que chacun-e a des pratiques désignées comme telles. En ce sens, une formation en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy consisterait en une reconnaissance des acquis de l'expérience dans ces pratiques, une auto-reconnaissance, une reconnaissance entre pairs et une reconnaissance sociale.

Méthodes pour une reconnaissance des acquis de l'expérience en pratique de pairémulation et de pairadvocacy

Les méthodes utilisables pour une reconnaissance des acquis de l'expérience sont multiples<sup>106</sup>, mais toutes visent à savoir ce que l'on fait, comment on le fait et pourquoi<sup>107</sup>. Les méthodes utilisées en ce sens dans cette formation par la recherche-action de formateurs-trices en pairémulation et pairadvocacy le sont aussi dans un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience en pratiques de pairémulation et de pairadvocacy.

### Décrire

Savoir ce que l'on fait repose sur la description des situations de pairémulation et de pairadvocacy. La description est un exercice intellectuel oral et écrit très exigeant qui fut soutenu ici par la grille de description suivante :

Celle-ci se décline sur trois volets, et trois temps.

▪ Faits -un micro moment- dépourvus de tout jugement de valeur . C'est un écrit qui implique une discipline.

Contexte spatio-temporel, mais aussi d'humeur, d'état

Protagonistes

---

<sup>106</sup> Voir par exemple, *Pratiques de formation. Analyses*, Formation permanente de l'Université de Paris VIII, n°41-42, juin 2001.

<sup>107</sup> Selon les principes praxéologiques vus plus haut de l'action consciente et efficace.

Déroulé de l'interaction  
Chronologie

...

C'est de revenir aux faits les plus dénués d'interprétation qui va permettre de comprendre ce que l'on a vécu.

- Interprétation que l'on a fait de ce micro moment sur le coup. Il ne s'agit pas de devoir justifier ses réactions devant le groupe. Les expliciter seulement.

Un temps de plusieurs jours (deux semaines propose P.Taylor), avec ces deux écrits séparés de côté.

- Ecrire toutes les questions que l'on se pose après avoir relu les deux premières feuilles.

Le groupe, la discussion, aident à trouver la bonne distance. Il ne s'agit pas de *juger* mais bien de **comprendre** les ressorts<sup>108</sup>.

Savoir ce que l'on fait consiste donc en un apprentissage de la description, de l'explicitation et de la mise en question de la situation donnée<sup>109</sup>.

## Communiquer

Savoir ce que l'on fait consiste aussi à savoir communiquer à d'autres des situations marquantes de la pratique en distinguant cette pratique d'une autre, ici pratique de pairémulation et de pairadvocacy distinctes des pratiques professionnelles en matière d'inclusion sociale. Ce savoir communiquer s'est exprimé en sessions de formation à l'Université de Rennes II. Il comprend une manière d'inscrire les situations choisies selon un contexte social ou une problématique sociale donnée de manière à mobiliser l'attention des écoutants, d'ouvrir un espace d'intérêt commun (entre écoutant-es et communiquant-es) et de produire ainsi les éléments distincts et convergents des pratiques des uns et des autres<sup>110</sup>. Ce savoir communiquer s'est encore exprimé dans l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification du handicap évoqués plus haut. Dans ce cas, l'attention est de donner une visibilité des situations de handicap auprès d'un large public leur permettant d'entrer dans une connaissance du fait et des réseaux des personnes touchées, sensibilisées et sensibilisatrices du fait et des modes de vie sociaux inhérents<sup>111</sup>.

---

<sup>108</sup> Journal d'atelier n°3

<sup>109</sup> Travail de description et retours en annexe.

<sup>110</sup> En annexe, préparation de la session de formation à Rennes et retours.

<sup>111</sup> Retours de l'expérience de l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification en annexe.

## Analyser

Savoir ce que l'on fait s'exprime spontanément par comment on le fait, comme les gestes du métier, comme le discours de la pratique. Les premiers temps des séances d'ACOPRA ont été mobilisés par cet aspect de la pratique qui effectivement lui donne sens. Mais, on l'a vu, un sens en tension entre des attentes d'explicitations, d'une part, et une volonté de démontrer, d'argumenter, voire de justifier « la bonne action » d'autre part. Ces premiers essais éprouvés ont conduit à la nécessité d'une forme d'évaluation, une forme d'autoévaluation des savoirs mobilisés dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy. La grille de description exposée plus haut a été utilisée dans ce but et a effectivement entraîné une auto et co-évaluation des savoirs relatifs à la compréhension d'une situation. Ce savoir comprendre une situation est bien sûr fondamental dans une relation de pairémulation et de pairadvocacy et se construit selon une co-élaboration maïeutique dans la relation interpersonnelle des échanges créés. Dans d'autres disciplines (des sciences humaines) et dans d'autres pratiques sociales et professionnelles, ce savoir comprendre par des modalités similaires peut exister et peut être acquis par l'apprentissage de techniques appropriées en formation. Or, jusqu'à l'heure, il ne semble pas exister de formation en pairémulation ou en pairadvocacy portant précisément et spécifiquement sur ce point. Donc ce savoir est construit sur les savoirs de l'expérience des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, mais plus fondamentalement sur les savoirs de l'expérience de vie des pairémulateur-trices et pairadvocat-es. Ce sont ces savoirs spécifiques mobilisés dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy qui leur donnent sens. La méthode du profil expérientiel a permis de les mettre en évidence en définissant ainsi la spécificité des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy dans le champ des pratiques sociales et les enjeux personnels, sociaux et politiques qu'elles visent.

Comme il est apparu évident que si tout le monde pouvait être pairémulateur-trices ou pairadvocat-es tout le monde ne l'est pas, cette dernière étape semble cruciale dans la reconnaissance de praticien-nes en pairémulation et pairadvocacy potentiel-les ou confirmé-es. Elle place le savoir ce que l'on fait dans les quatre axes « identitaires » ou de réalisation de soi, vus plus haut et dans un savoir devenir libre avec les autres en tant que porteur-ses d'un projet de société « par tous ».

Nous avons vu plus haut comment la transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace produisait des savoir faire dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy, comme dans la vie sociale et professionnelle. Il semble alors qu'un dispositif de formation en pairémulation et pairadvocacy doit se concevoir comme un espace permettant que cette transformation se produise. Cet espace pensé selon un modèle de formation par la recherche-action est animé de trois principes méthodologiques :

- Le principe maïeutique favorisant l'auto-production des savoirs de l'expérience mobilisés dans les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy en leur donnant sens.
- Le principe de l'inter activant la production des connaissances interdisciplinaires, interculturelles, intergenres de l'environnement dans lequel agissent efficacement les pratiques de pairémulation et de pairadvocacy : les capabilités.
- Le principe de coopération produisant une intelligence collective de transformation sociale.

Ainsi ce modèle de formation est en mesure d'éclairer la spécificité pertinente et efficace des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy à considérer particulièrement :

- sur cette ligne de pouvoir allant de l'empowerment à l'inclusion sociale
- sur la reconnaissance entre pairs des visées et potentiels, non seulement pour une vie autonome, mais pour une vie libre avec les autres.

De fait, et malgré le risque que ce modèle ainsi rédigé puisse paraître peu concret, il l'est au contraire :

- en ce que les formateur-trices ainsi formé-es sont en mesure d'accompagner la reconnaissance d'autres pairémulateur-trices et pairadvocat-es selon les réelles spécificités de ces pratiques
- et d'éviter ainsi dans un tel espace de formation et dans les pratiques même une nouvelle hiérarchie telle que celle déjà visible par endroit entre « pairémulateurs et pairémulés »
- d'éviter aussi de réduire ces pratiques à un service, aussi précieux soit-il, aux personnes, aux professionnels et aux institutions.

Il est largement montré dans ce rapport la valeur sociale, citoyenne et politique de ces pratiques pour ne pas les laisser enfermer dans un modèle de formation et donc de reconnaissance sociale trop techniciste pseudo ou sous-professionnelle. Ni même, doit-on ajouter, de ne considérer que les seules personnes concernées par ces pratiques sont les dites « personnes

handicapées ». Nous avons relevé plus haut que la reconnaissance entre pairs s'établissait par-delà ce critère pourtant dominant, par-delà même le vécu des situations de handicap ou de discrimination, mais bien dans la volonté et la démonstration du potentiel au dépassement, à la transformation de ce vécu et de l'environnement.

## BIBLIOGRAPHIE

Barral Catherine, « Les ONG de personnes handicapées et les politiques internationales : l'expertise des usagers », in « Les aspects sociaux du handicap, *Prévenir*, n°39, 2<sup>ème</sup> semestre 2000.

Coulon Alain, *L'ethnométhodologie*, PUF, QSJ, 1987.

Delucq Anne, *La Pairémulation*, rapport de synthèse, projet Equal ECLAS, septembre 2007

Diederich Nicole et Saint-Pé Marie-Claude avec les acteurs-chercheurs de Champagne et de Bourgogne, *L'autodétermination des personnes en situation de handicap. Rapport de recherche-action 2002-2005*, permanencedujard.org

Droy Isabelle, « Quel apport de l'approche des capacités pour l'analyse des inégalités de genre » in *Amartya Sen un économiste du développement ?*, Agence Française du Développement, Département de la recherche, 2006, sous la direction de Valérie Rebout.

Dumont Jean-Luc et Saint-Pé Marie-Claude, *La Méthode du Profil Expérientiel. Contribution à l'analyse praxéoscopique*, Far éditeur, Genève, 1990.

Dutoit Martine et Saint-Pé Marie-Claude, « Espace Convivial Citoyen Advocacy : le point de vue des acteurs », *VST*, n° 4 , 2004.

Dutoit Martine, *De l'Advocacy en France*, ENSP, Rennes, à paraître en 2008.

Fardeau Michel, *Personnes handicapées. Analyse comparative et prospective du système de prise en charge*, DGAS, juillet 2001.

Henderson Virginia, *La nature des soins infirmiers*, Inter-Édition, Paris, 1994.

*La pairémulation en Poitou-Charentes*, GIHP, Poitiers, 2007.

*Les espaces conviviaux citoyens Advocacy : des groupes d'entraide mutuelles aux pratiques inclusives*, Advocacy France & l'Institut International de Recherche-Action - 2IRA, février 2006.

Maller Mireille, *Handicap et Autodétermination. Émergence d'un mouvement révolutionnaire*, mémoire de maîtrise, Université de Montpellier III, 1999.

Martin Marie-Laure, « Accessibilité, information et communication », Saporo, OMPH, 16 octobre 2002.

Sen Amartya, *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 2003.

Taylor Paul, « Quelle pédagogie pour quelle liberté ? Un argument freirézn pour une pédagogie de la caresse », *Un olhar Sobre Paulo Freire*, Congresso internacial, Universidade de Evora Portugal, 19 - 23 setembro de 2000.

Vandernotte Christophe, *La dynamique identitaire dans les démarches de coaching. Étapes de vie et développement de l'adulte*, Paris.

## ANNEXES

A1. : La charte du pairémulateur par le GFPH

A2. : Les modalités de l'utilisation de la méthode du profil expérientiel

A3. : La liste de pairémulation commentée en séance

A4. : Exemple de description d'une situation commentée en séance

A5. : Préparation et retours de la formation à Rennes

A6. : Retours sur l'expérience de l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification du handicap

### 1. INTRODUCTION

Considérant l'**autonomie** comme un savoir et une pratique à acquérir dans le cadre de formations qualifiantes, le **GFPH s'appuie** sur **la Pairémulation** (Émulation par les pairs) pour favoriser la transmission des savoirs nécessaires à l'autonomie. L'**objectif** est de développer les capacités de chacun pour une meilleure gestion des contraintes inhérentes aux situations de handicap.

La Pairémulation est un réservoir de connaissances qui est à disposition des acteurs de la vie quotidienne des personnes handicapées (Famille, professionnels,...)

La **pairémulation**, ou « **peer counselling** » en anglais, est une pratique **d'apprentissage** de la vie autonome qui **s'est** développé à partir des années 1990 de façon simultanée dans plusieurs pays européens dont les acteurs sont réunis au sein du Réseau International « **Independent Living** » auquel le GFPH appartient.

### Définition de la pairémulation

La pairémulation est la transmission de l'**expérience** par les personnes handicapées autonomes, pour les personnes handicapées en recherche de plus **d'autonomie**, et avec le but de renforcer la conscience de ces dernières quant à leurs possibilités, leurs droits et leurs devoirs.

### Les aptitudes, les connaissances et les compétences du pairémulateur.

1. Aptitudes personnelles requises du pairémulateur Le pairémulateur possède un vécu, une expertise de la vie autonome avec une déficience et une capacité à faire preuve de recul vis-à-vis des situations de handicap qu'il a rencontré.

#### 1. Connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction de pairémulateur

Le pairémulateur sera capable de générer :  
Un climat relationnel propice à l'**acquisition** de l'autonomie, notamment en privilégiant une parfaite communication entre l'**usager** et les professionnels.

- Une dynamique permettant à la personne **d'optimiser** ses capacités dans le but de **s'approprier** ou de se réapproprier une vie la plus autonome possible.

### Ethique et déontologie de la pratique

Garantir un haut niveau **d'éthique** est essentiel pour tous ceux qui exercent la **pairémulation** à la fois pour [l'**usager** et pour la qualité du service rendu.

#### 1 ) Attitudes et engagements

Les **pairémulateurs** possèdent un niveau de compétence approprié et reconnu par le **GFPH**.

Les pairémulateurs participent à des formations continues, à une analyse de la pratique et accepte une supervision.

Les pairémulateurs entretiennent et améliorent leurs connaissances, se tiennent informés des évolutions techniques et législatives tout au long de leur pratique afin **d'offrir** aux usagers les informations adaptées.

Les pairémulateurs respectent les principes sociaux, moraux et légaux de la société dans laquelle ils exercent, et admettent que tout écart à ces principes peut entacher la

confiance du public dans sa compétence et de la pratique dans son ensemble. Ils évitent par conséquent tous agissements susceptibles de discréditer leur action et la pratique de la pairémulation.

Les pairémulateurs n'outrepassent pas leurs compétences, et savent faire appel à d'autres professionnels à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les pairémulateurs connaissent leurs limites et n'influencent pas les choix thérapeutiques des usagers.

## **2. Conduite de la pratique**

Les pairémulateurs travaillent sous l'égide d'une structure agréée par le GFPH.

Les pairémulateurs n'acceptent ni cadeaux ni aucun avantage (de quelque nature qu'il soit) susceptibles d'altérer leur jugement. Ils refusent toute commission (remise rétributions, etc....) pour avoir adressé des usagers à d'autres professionnels.

Les pairémulateurs qui participent à la promotion et au développement d'activités et de matériels relatifs à l'amélioration de l'autonomie, les présentent objectivement sans parti pris.

Les pairémulateurs qui interviennent au sein des institutions publiques ou privées le font dans le cadre d'une convention ratifiée par la structure dont ils dépendent et ladite institution.

## **3. Responsabilité envers les usagers**

Les pairémulateurs ne doivent pas faire de discrimination sociale, raciale, religieuse, sexuelle ou linguistique dans l'exercice de leur mission.

Les pairémulateurs évaluent l'efficacité de leur intervention et savent y mettre un terme.

## **4. Confidentialité**

Les pairémulateurs sont tenus au secret professionnel, y compris en ce qui concerne les informations obtenues dans le cadre de leurs fonctions administratives, et ce dans les conditions ordinaires régies par le droit français et européen:

Les pairémulateurs tiennent à jour un compte rendu de leurs interventions selon les protocoles en vigueur.

Lorsque, pour mener à bien une mission, il s'avère indispensable de partager des informations à caractère normalement confidentiel, il appartient au(x) Pairémulateur(s) qui en ont la charge, de tout mettre en œuvre pour limiter la divulgation desdites informations aux strictes nécessités imposées par l'exercice de leur fonction.

Cette Charte a été approuvée par l'Assemblée Générale du GFPH le 29 avril 2003 à Paris. Celle-ci pourra être modifiée et/ou complétée par chacune des assises nationales de la pairémulation.

## **CONTACT**

Groupement Français des Personnes  
Handicapées 45, rue Riquet, Appt. 664,  
75019 Paris Tel : 01 40 37 57 00 E-Mail :  
[gfp@noos.fr](mailto:gfp@noos.fr) Site : [www.gfph.free.fr](http://www.gfph.free.fr)

## A2. : Les modalités de l'utilisation de la méthode du profil expérientiel (journal d'atelier n°8)

La grille praxéoscopique de la grille de la méthode du profil expérientiel est présentée. Celle-ci comprend 4 dimensions :

- *la dimension situationnelle*, elle-même composée de 2 niveaux, représentés en ligne « situations » et « localisation » que l'on peut repérer dans les 4 domaines de la vie sociale représentés en colonne que sont : « vie familiale et personnelle », « vie de groupe et association », « formation formelle et non formelle » et « emploi ».
- *la dimension existentielle*, elle-même composée de 2 niveaux, représentés en ligne « vécu » et « aspirations » que l'on peut repérer en rapport avec les situations et localisation données plus haut dans les 4 domaines de la vie sociale et des 4 colonnes correspondantes.
- *La dimension expérientielle*, représentée par la 5<sup>ème</sup> colonne de la grille intitulée « savoirs expérientiels », c'est-à-dire les savoirs tirés des expériences de vie par la compréhension de leur dimension situationnelle et existentielle.
- *La dimension projectionnelle*, représentée par la 5<sup>ème</sup> colonne de la grille intitulée « projet de vie » qui est le sens que l'on donne à sa vie en cohérence et articulation avec les savoirs expérientiels.

La grille est utilisée dans le contexte d'un entretien entre pairémulateur-trice-s ou pairadvocate et « consultant-e » et remplie par ce ou cette dernier-e.

L'entretien devait mettre l'accent sur une ou deux situations marquantes, c'est-à-dire une situation qui a induit fortement l'orientation de l'itinéraire personnel, donc selon des valeurs, des croyances, des règles de vie liées à cette expérience de vie.

- Ligne 1 ; quelle-s situation-s marquante-s ?
- Ligne 2 : quelle-s localisation-s, si celle-ci prend sens dans le caractère marquant de la situation ?
- Ligne 3 : quel vécu de la situation, c'est-à-dire, quel sentiment, quel ressenti... ?
- Ligne 4 : quelle-s aspiration-s, revendication-s, imaginaire ?

*Selon la nature de la situation, elle s'inscrit dans une des 4 colonnes de la grille : colonne 1 – famille ou vie personnelle, 2 – vie de groupe associations, 3- formation, 4 – emploi.*

Une ou deux situations ont été traitées de cette manière par chacun-e des pairémulateur-trice-s et pairadvocate présent-e-s pour en saisir l'expérience de vie qu'elle a entraînée et en tirer les savoirs expérientiels.

### A3. : La liste de pairémulation commentée en séance (journal d'atelier n°10)

**Nous avons travaillé sur la liste brute des mails envoyée par Marie-Laure et Olivier et en avons tiré quelques réflexions.**

C'est un contenu relativement dense d'une succession de mails qui se répondent sur différentes listes. Marie-Laure prévient qu'elle a épuré cette liste, malgré cela nous constatons le suivi de la question des « claviers virtuels » de mai 2006 à mars 2007 sur 22 pages. Au fil de la lecture se dégage :

- une problématique du rapport à l'autonomie : certain-es s'efforcent (la plupart) de trouver une solution pour pouvoir utiliser ce clavier virtuel et réaliser de manière autonome leurs propres opérations bancaires ; d'autres moins nombreux ont recours à un-e conseiller-e ou opérateur-trice bancaire qui passe leur ordre par téléphone.
- De la persévérance pour les premiers et de l'enthousiasme parfois, des réclamations insistantes auprès de la banque aussi, jusqu'à ce que tous trouvent leur solution.

Ces aspects observés a priori entraînent les remarques suivantes :

- le fond du problème est qu'on ne sait pas que les personnes handicapées ont un projet de vie, d'une part ; d'autre part, elles ne savent pas toujours de quoi elles ont besoin. C'est une incompréhension de part et d'autre.
- Le juste milieu du pairémulateur se situe entre résignation et lutte militante
- La pairémulation se fait d'un côté comme de l'autre
- Nous sommes semblables en ce que nous sommes des êtres humains, pouvant connaître des situations similaires mais pas nécessairement avec le label handicap.
- Si l'on parle de situations de handicap, parlons-en pour de vrai.
- Sensibiliser l'entourage des personnes handicapées : il faut amener les personnes valides à vivre avec les personnes handicapées, à vivre ensemble, à être, les uns et les autres vivables.
- Si l'on ne parle que du handicap, on construit un circuit fermé dans lequel il n'y a pas de réponse. C'est le problème d'une revendication identitaire. On étrique le débat en se resserrant et en excluant d'autres différents.
- Le rôle du pairémulateur est de montrer que les un-es ont intérêt à comprendre, évoluer, améliorer et que les autres ont intérêt à essayer, à communiquer parce qu'on a quelque chose à partager, puisqu'on est dans le même monde et cela crée une obligation. Mais on est dans une société qui consacre le plus facile.
- La vie est dans la persévérance, dans ce qui est caché. La plus grande joie que les personnes handicapées puissent avoir est de bien vivre dans la société, donc pas entre nous, mais avec les autres.
- La pairémulation et la pairadvocacy sont une pratique sociale ; une pratique inverse est la spécialisation des services, des emplois,...
- Le pairémulateur a un rôle d'alerte des dysfonctionnements, par exemple : aider les familles à comprendre que le rôle des parents est toujours le même, que les enfants soient handicapés ou pas.
- Le pré-requis c'est l'ouverture : quand tu demandes à quelqu'un d'apprendre le braille pour t'assister, c'est voir (mesurer) son intérêt. C'est une rencontre inter-essante, essentielle, entre deux parcours de vie (Blancart).
- On aide les gens autour de nous à voir plus clairement.
- Dans l'intérêt, on n'est pas seulement aidant : par exemple, une personne qui va interpréter une lettre sans te la lire complètement.
- Les professionnels ou les autres ont l'angoisse de ne pas trouver le chemin. Intérêt d'être responsable de soi-même d'abord.
- De là une manière de comprendre la relation d'entraide : l'aidant-aidé et l'aidé-aidant, entre « s'éduquant », de la s'éducation (Desroche)

#### A4. : Exemple de description d'une situation commentée en séance (journal d'atelier n°6)

J. téléphone en se présentant comme souffrant d'un toc, il nous connaît par les personnes de l'association AFTOC, où il se rend de temps en temps.

Il explique qu'il y a des choses qu'il ne peut pas faire comme tout le monde car ça l'angoisse et c'est pourquoi il développe des rituels. Il demande de l'aide, notamment pour récupérer son courrier dans la boîte aux lettres d'un appartement qu'il n'habite plus (zone devenue interdite) et qui concerne des dettes avec la copropriété. Il explique qu'il est suivi par un médecin généraliste (qu'il n'y a pas de médicament efficace), mais plutôt un aménagement de sa vie qui le stabilise. De toute façon, dit-il lorsqu'il doit parler à un médecin ou une assistante sociale, il se bloque.

Il s'excuse sans arrêt – parle avec un débit très lent de façon répétitive.

Je lui propose un rendez vous.

J. est un homme frêle, d'environ 58 ans qui vient de grande banlieue. Il parle bas, de façon précieuse, il note tout ce que je dis. Il ne fait pas de demande directe, mais se plaint d'avoir été mis en invalidité. Il n'accepte pas ce statut et aurait aimé garder son travail. Il n'a pas assez de revenu et souhaite retravailler, c'est là son véritable problème dit-il. Il fait beaucoup de détours pour exposer son problème, s'excusant de ses rituels et m'explique quelques uns d'entre eux notamment alimentaires.

Il dit vivre, depuis des années, avec un monsieur qui le tyrannise, mais il ne peut vivre ailleurs qu'à la campagne. Il se dit incapable de vivre seul et en ville, c'est pourquoi il n'habite pas son appartement à Paris et ne peut récupérer son courrier. Il se rend bien compte de l'absurdité de sa situation et du fait qu'il va se créer de graves ennuis s'il ne répond pas à son courrier de copropriété. Les seuls courriers arrivant à cette adresse étant les impôts et la copropriété.

Je lui propose donc d'écrire au cabinet de gestion de la copropriété pour obtenir ces courriers, ainsi que ceux du trésor public. Lorsque ces courriers arrivent, Monsieur est incapable de les lire avant que j'en prenne connaissance pour en dédramatiser le contenu. Lorsque c'est fait, nous nous mettons d'accord pour les réponses appropriées. C'est visiblement le soulagement qui se sent très physiquement, il se détend, parle plus facilement et accepte d'agir. Pour la dette du Trésor Public, avec une lettre de notre part, il la règle par lui-même. Pour le syndic de copropriété, il demande que nous obtenions un délai de paiement car il doute d'avoir assez d'argent. Nous rédigeons ce courrier en les assurant d'un versement partiel, mais prochain, les courriers devant continués à m'être adressés.

Les contacts avec J. se font toujours par téléphone. Je laisse un message et J me rappelle.

Pendant deux mois, nous essayons de nous voir, le syndic de copropriété, visiblement soulagé d'avoir un intermédiaire, augmente sa pression pour être payé. J. laisse des messages pour dire qu'il va venir et qu'il a besoin de nouveaux délais. Peu à peu, il évoque la possibilité de louer ou de vendre cet appartement. Lors d'un deuxième rendez-vous, il me demande des conseils. Il est très ambivalent et j'essaie de comprendre. Son principal problème semble lié à des livres et des documents qui sont entreposés dans cet appartement. Après avoir enfin réussi à identifier ce problème, la vente de l'appartement semble être son choix.

Pendant un mois il se démène pour trouver un ami qui puisse l'aider à déménager ces documents, un autre qui puisse les entreposer. En effet, J demande à me rencontrer avec un ami pouvant l'aider. Il me présentera ainsi deux amis, mais qui n'iront pas au bout de cette aide, sans doute qu'il est ambivalent, faisant tour à tour confiance/pas confiance à ces amis. Cette aide lui permet toutefois de rentrer à nouveau dans l'appartement (malheureusement en forçant la serrure ce qui provoque l'émoi des voisins et su syndic), et d'affronter ses angoisses. Il entreprend donc de continuer seul. Il trie et vide ce qu'il peut, très lentement. Je

le soutiens régulièrement par téléphone. Je m'inquiète du temps qui passe, mais il se montre courageux et en somme déterminé.

Lors de notre troisième rendez vous, J a reçu une convocation du tribunal qui a été saisi par le syndic de copropriété.

Je propose d'informer le tribunal sur les difficultés de J. et de son projet de vente pour régulariser sa situation et éviter un procès. J. ne veut pas se rendre au tribunal, même accompagné. Nous obtenons un report d'audience, mais se pose la question d'un certificat médical fait par un psychiatre pour justifier ses retards de paiement et de la question de mettre en vente très rapidement l'appartement. Nous cherchons un médecin et nous évoquons la possible nomination d'un mandataire spécial auprès d'un juge des tutelles, J. ne voulant pas de mesure de curatelle.

Finalement J rencontre le psychiatre de son secteur et me demande d'entrer en communication avec lui. Le médecin lui a parlé de curatelle pendant ce rendez vous et J. est très angoissé.

Je contacte l'assistante sociale de son secteur. Dans un premier temps, je sens un jugement sans appel : vous êtes inconsciente, dans son état, il ne peut pas faire les choses, mais je l'a convainc en racontant son histoire depuis plusieurs mois, que son état devant le médecin n'est pas le même avec moi, que c'est lent mais qu'il bouge et que c'est peut-être à préserver.

Elle accepte donc de prendre le temps de le convaincre avant d'écrire au juge et de voir s'il peut continuer à faire des choses par lui-même dans un délai raisonnable. J. essaie de résoudre par lui-même son problème pendant 2 mois et accepte finalement la décision de curatelle en donnant son accord de principe, négociant en parallèle l'assurance de l'aider à levée la mesure dès que son appartement sera vendu.

Quasiment dans le même temps, il fait un héritage, dont le montant couvre sa dette. Il se rend au rendez vous du juge des tutelles, bien qu'il soit de nouveau réticent pour la mesure de protection. Le rendez vous se passe bien, mais la pression du CMP, médecin et assistante sociale se fait plus forte. J. est maintenant surtout pris par un dilemme familial. Cet héritage le remet en contact avec sa sœur. Leur dernier contact remonte à la fin de son adolescence et l'histoire familiale, selon ce qu'il laisse entendre, a été assez perturbée. Il n'a plus jamais revu les membres de sa famille. Il veut essayer mais ne se sent pas la force de le faire directement et il me demande de prendre contact avec sa sœur, de sonder ses intentions pour qu'ils se revoient, car craint son rejet. Le contact avec sa sœur est bon, sans être chaleureux, elle ne veut pas le voir, mais accepte de lui parler, ce que J. va faire maintenant seul en me tenant au courant. L'annonce de l'héritage a amplifié la pression autour de la curatelle. J. devient méfiant vis-à-vis du médecin, de l'assistante sociale, et comme par contagion du notaire, de sa sœur. Il demande même de l'aide pour organiser son voyage pour aller voir le notaire. Il est à nouveau difficile à joindre, je crains qu'il aille plus mal, mais il laisse régulièrement des messages disant qu'il a besoin de réfléchir.

Finalement il se met d'accord avec sa sœur et se décide à aller voir l'expert psychiatre. Il me demande de l'accompagner. Il souhaite rapidement régler la vente de l'appartement et son héritage, mais qu'on ne fasse pas des projets à sa place. Il envisage de faire sa vie à la campagne et à quitter la personne qui l'héberge. Il dit que notre accompagnement lui a permis de reprendre de la confiance en lui et d'éviter le pire et il compte sur nous pour être respecté dans cette curatelle. Il est heureux d'avoir retrouvé sa sœur, qui est âgée et malade, même dans une relation assez conventionnelle.

#### **Commentaires :**

Premier rv :

L'attitude de j. m'appelle à être prudente :

Ne pas critiqué son mode de vie

Déstabiliser par cette attitude : ton, notes,

Qu'attend-t-il de nous ?

Proposition pour le courrier :

Ecrire à l'organisme gérant la copropriété pour recevoir le courrier dans l'asso et lire ce courrier à J.

Jugement : il devrait être content d'avoir une invalidité (très élevée par rapport moyenne connue)

Que fait-il de son argent ? Centré sur son pbs ne voit autour de lui la détresse des autres (privilegié)

Deuxième RV

Soulagée d'avoir qqch de concret à faire

Difficulté de ne pas être prise à partie par l'organisme visiblement soulagé d'avoir un interlocuteur mais décisions appartiennent à J :

discussion autour d'un projet de vente de l'appartement mais ambivalent car plein de choses dedans (livres etc.)

échanges données via répondeur tel

je sens Angoisse de cette pression

question : confiance accordée par J ? quelle est sa capacité d'agir selon ses choix ?

son temps de réaction n'est pas le temps social : comment agir en médiation pour faire entendre la difficulté de J. sans le stigmatiser et se substituer ?

3 RV :

soulagée que J. cherche quelqu'un pour l'aider mais de nouveau pression sociale.

La nécessité d'obtenir un certificat d'un psy pour le tribunal déclenche la demande d'une mise sous curatelle.

Je téléphone à l'AS mais je sens jugement : vous êtes inconsciente, il ne peut pas faire les choses

Je l'a convainc malgré tout que c'est lent mais qu'il bouge

Décision de se donner un temps pour voir ce qu'il peut faire en accord avec lui

Soutien par tél

Pas d'aide efficace de l'ami qui m'appelle pour me dire que c'est trop difficile pour lui

J cherche d'autres personnes pour stocker ses affaires mais en vain,

Emmène des affaires chez lui donc arrive à aller un peu dans son appartement mais trop peu pour être efficace

4<sup>ème</sup> RV

L'annonce de l'héritage déclenche l'urgence de la mise sous curatelle de la part de l'AS et du Psy qui trouve qu'il va être en danger, notamment si il n'est pas en capacité de faire valoir ce droit

Médecin trouve que l'angoisse de J est plus grande

Je trouve qu'il était angoissé de la même façon depuis annonce tribunal

J'ai pas pensé que sa sœur cherchait à le léser

Je lui donne mon avis sur la nécessité de vérifier le prix estimé de la maison et son intérêt à s'entendre avec sa sœur

même si pas réaliste : limite du conseil

question de la médiation : travail sous mandat de la personne mais interprétation des interlocuteurs

limites de la médiation ?

influence de la réaction des interlocuteurs sur l'avocate ?

je me sens responsable du déclenchement curatelle tout en pensant avoir fait ce qu'il fallait

différence avec intervention prof : épouse le plus possible le point de vue de la personne mais aussi « traduit » pour les interlocuteurs - c'est cela que j'appelle médiation - pas réponse - discussion - solution curatelle pas satisfaisante mais réaliste

Questions soulevées en séance :

- Quelle question se pose le CVA en situation : qu'est-ce que je peux faire ou dire ?

- Nécessaire disponibilité du CVA. C'est un type de relation (cf ci-dessus) qui suppose un travail du CVA (à creuser), y compris, et surtout, lorsque l'empathie n'est pas évidente.  
Dans la situation que Martine évoque, et en tant que pairadvocate, elle s'interdit de ne pas l'écouter avec la disponibilité habituelle.  
Quelle est la place de la sensibilité, d'une compréhension sensible et immédiate (ou de son absence) ?  
Il s'agit d'une co-construction de la relation entre le « demandeur » et le CVA.
- Quel type d'écoute ? Le CVA a l'ouverture, la disponibilité permettant de s'adapter. Martine parle ici d'une « prudence » : « une écoute plus silencieuse, moins propositionnelle, plus en retrait ». Peut-être en réponse à l'impression « il m'énervait, il m'intriguait ». (à cet égard, on revient à l'importance de l'explicitation des ressentis : autrement dit, pourquoi « il m'énervait »).
- Conscience des positionnements et des rôles que l'on prête ou non au CVA. Dans la situation de Martine, elle est placée comme médiatrice entre le « demandeur » et les institutionnels.
- Pour Martine, importance de l'aide accordée dans ce cas précis : « Si je ne le fais pas, qui le fera ? ». la personne est dans « un désert », et malgré tout est venu à Advocacy. Ce qui répond à une question posée dans la séance : en quoi recevoir le courrier est de la CVA. « Qui d'autre peut le faire ? »
- Dépasser le besoin de justification pour comprendre. Le CVA a la capacité de réinsérer dans un réseau, au-delà d'une relation d'aide de type professionnelle de problème - solution. Le CVA est un accompagnateur vers autre chose, accompagner jusqu'à montrer le possible. L'autonomie comme but, et l'accompagnement comme moyen.
- D'un point de vue de la technique d'analyse, la fiche doit reprendre le cheminement chronologique de la situation et des interprétations.  
De même pour la précision des détails, et des émotions ressenties.
- Comment la « demande », ou, s'il n'y a pas demande au sens propre, comme avec B., la situation est formulée par la personne ? Qu'est-ce qui est dit, quelles sont les stratégies d'explicitation ? Stratégies partagées de la personne et du CVA.  
On en revient donc à la co-construction qui permet de dépasser les fossés d'une relation.
- La crainte de la perméabilité. Dans cette situation, Martine insiste sur sa méfiance devant le risque d'être envahie par l'angoisse obsessionnelle de la personne.  
Comment développer une capacité de distancier pour pouvoir être en présence (et au-delà puisque on parle auparavant d'« empathie » et de « compassion », c'est-à-dire de *ressentir comme, au même niveau que*) du difficile sans en être atteint. Mais, c'est de pouvoir être déstabilisé, et donc ouvert, qui permet de s'adapter et de se rendre disponible qui permet la CVA.

## A5. : Préparation et retours de la formation à Rennes

Nous revenons (journal d'atelier n°3) sur une tendance prise par cette formation : des extrapolations théoriques qui ne précèdent, sinon remplacent la description des situations vécues par les CVA.

Cette formation doit se faire à partir d'expériences décrites et analysées par le collectif, ce qui permettrait ensuite de modéliser un modèle de formation CVA réflexif sur les pratiques. Nous devons chercher à revenir à cette méthode collective.

### **Objectif**

La journée du 7 juin nous place en situation de co-formation : si nous souhaitons apporter à ces stagiaires, nous comptons aussi bénéficier du retour de professionnels sur les analyses de pratiques que nous pourrons leur exposer.

Ces pratiques tournent autour de l'inclusion social, problématique commune aux deux formations.

### **Déroulé**

Dans cet objectif, nous allons leur proposer plusieurs des situations que nous avons commencé à étudier. Les discussions engendrées devraient nous permettre de profiter d'un regard nouveau, critique, sur ces expériences en cours de description.

Ces discussions s'articulent sur deux axes, situations de CVA par rapport à l'inclusion sociale, puis intervention CVA distincte de l'intervention professionnelle ? la force de la similitude, clivant les multiples axes que nous avons ébauchés auparavant.

Les situations décrites *telles quelles* seront évoquées par les présents qui animeront la discussion.

Ceci à la suite d'une introduction décrivant notre formation pour les stagiaires de Rennes.

### **Attentes**

De ces réflexions, nous pensons ressortir des questionnements sur la « similitude » que nous avons commencé à discuter, ainsi que la place de celle-ci dans ce qui différencie le CVA du professionnel du social.

Une hypothèse est que le CVA n'est pas un acte à sens unique. Ni à rôle unique, puisque le CVA sait changer de place dans la relation : écoutant (ou conseil), aidé (ou demandeur d'aide).

Une singularité du CVA serait peut être dans la dynamique de vie des personnes concernées (à l'inverse d'une dynamique mortifère) et de la transformation de leurs expérience, l'acquis qu'elles tirent de celles-ci en stratégies fortes.

Une transformation qui serait une réaction de l'amour propre, de la fierté ? Ou comment faire de sa maladie sa force (comme Florence l'exprimait).

Des stratégies d'autant plus libres et fortes que l'on a la liberté de faire pour soi (ressort, dépassement), contre l'assignation du handicap (une incapacité entraînerait plusieurs) selon le milieu.

Autre axe qui a été abordé, l'« exigence » relative du CVA envers la personne « demandeuse ».

Les situations reclassées en rapport avec l'insertion sociale et celles en rapport avec une distinction entre CVA et professionnels

## **SITUATIONS DE CVA PAR RAPPORT A L'INSERTION SOCIALE ?**

Le logement

**Florence** : Bernard vient me voir. Il n'a plus de logement. Moi, je n'ai pas ça en stock.

Mais je l'écoute, le reconforte, lui donne des adresses, des téléphones.

Le comportement

**Florence** évoque une situation exemplaire : un collègue vient me voir et me dit : mon frère a des problèmes de comportement, je ne sais pas comment m'y prendre. Moi, lui répond Florence, quand je ne suis pas bien, je peux te dire comment je réagis et ce que j'attends de l'autre. Demandes lui comment il voudrait qu'on réagisse à son égard. C'est le mode d'emploi comme on dit ici.

#### L'alcool

**Henry** : deux personnes se mettent ensemble. Lui s'était bousillé la vie avec l'alcool. Elle lui a bien fait savoir qu'elle ne voulait plus d'alcool. Lui se détruisait et allait la détruire. Je lui ai proposé du bénévolat dans un centre d'éducation de chiens d'aveugle. ça a marché.

#### L'isolement

**Marie-Laure** : A l'hôpital [où elle travaille comme kinésithérapeute], j'ai rencontrée une personne malade d'Alzheimer qui répétait sans cesse « j'ai faim ». « J'ai faim », « j'ai faim », « j'ai faim » tout le temps, même si elle avait à manger dans la main ou la bouche. Au début, elle répond [ainsi que les professionnels] qu'elle a ce qu'il faut, qu'elle vient de manger, ou bien qu'elle va manger... Puis Marie-Laure pense comprendre qu'il s'agit d'autre chose : elle s'assoit à ses côtés et se rend disponible pour parler. La personne « avait faim qu'on s'occupe d'elle ».

Qu'est-ce qui a permis de cerner un « désarroi » et non une demande de nourriture, comment le savoir a priori ? C'est après avoir instauré un système qui faisait s'asseoir à côté de la personne régulièrement des professionnels et des bénévoles qu'a été confirmé que la demande « j'ai faim » disparaissait durant ces moments de partage, et diminuait en général.

#### Un revenu pour exister socialement et dans sa famille

**Martine** : Un couple venu la voir, très revendicatifs : « On ne veut plus de la curatelle, la curatrice nous vole ».

Martine demande plus d'explication, sans vouloir pour autant être inquisitrice. Les explications sont longues et complexes, semblent emmêlées pour l'auditrice.

Il apparaît finalement que le mari gagnait de l'argent au tiercé, que cet argent était versé directement sur le compte sous curatelle, et n'apparaissait donc pas pour le couple (sous forme de supplément de revenu exceptionnel par exemple). L'abstraction de ce compte qu'ils ne géraient pas leur donnait le sentiment que l'argent disparaissait, qu'il était volé.

Pour Martine, ce sentiment lui paraît proche de son histoire familiale, par l'importance que peuvent avoir les gains occasionnels au tiercé, de « l'argent en plus ». Après avoir vérifié si cette interprétation était la bonne auprès du couple, elle a proposé de négocier devant le juge un compte spécifique à ces gains, qui serait disponible pour le couple.

Lors de cette rencontre avec le juge, la femme du couple a repris sa première formulation (« la curatrice nous vole... ») malgré le long travail de reformulation de la demande effectué à trois (le couple et Martine). Martine intervient lorsqu'il apparaît que le juge ne comprend pas le sens de cette demande et se bloque sur la formulation : elle parle à la femme afin de lui demander de reprendre ce qu'ils avaient évoqués ensemble (pouvoir profiter d'un argent « en plus », gagné). Le juge a pu comprendre et a accédé à la demande.

La seule certitude permettant d'évaluer si cette reformulation traduisait bien la demande de ce couple apparaît a posteriori : Martine les revoit, souriants, affirmant que cet argent leur a permis de gâter leur petits enfants.

#### L'insertion dans l'emploi

**Henry** : Un jeune vient le voir [dans le cadre de l'AESA, un ami lui avait conseillé de venir voir Henry] et dit qu'il veut travailler, mais qu'il ne peut pas parce qu'il est maghrébin, et qu'il doit porter des lunettes dont il ne veut pas.

Henry lui répond ce dont le jeune est déjà conscient, à savoir que lui seul est responsable de son choix. Lorsque Henry parle ainsi, il parle aussi en tant que non voyant qui travaille.

#### Autonomie

Par exemple, quand **Marie-Laure** explique : J'ai demandé une carte bancaire à ma banque. L'agent bancaire me l'a refusée au motif que, non voyante, je ne pourrai l'utiliser à cause du code. Un jour, je discute avec une copine qui m'a dit que si, qu'elle en avait une depuis longtemps et m'affirmant que je pouvais : 'tu sais taper sur un clavier, donc tu sauras bien te servir de ta carte'. Je suis revenu demander une carte et j'ai dit : "je veux". Ma copine n'est pas pairémulatrice, mais c'est naturel. Il n'y avait qu'une personne qui ne voit pas clair que je pouvais croire.

## INTERVENTION CVA DISTINCTE DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE ?

### La force de la similitude

De la maladie ou du handicap,

**Évelyne** : «Moi je rencontre tous les jours des gens qui viennent me voir pour des conseils techniques. J'essaie d'orienter sur le handicap. Cela ne me rappelle pas mon handicap, mais j'essaie de faire dépasser le handicap et de faire passer la force, le courage. Je le vois d'un point de vue très positif : donner les arguments, expliquer ce qu'on a vécu, même si je ne raconte pas toujours ma vie ! ».

Évelyne reprend sa situation et son intervention professionnelles concernant l'intégration des salarié-es handicapé-es et l'aménagement des postes en entreprise. Le poste s'adresse à une personne non voyante. En faisant appel à moi, les DRH ne savent pas qui je suis. Ils me voient, non voyante et autonome. Ça favorise l'intégration des personnes dans l'entreprise. Ainsi et sans le vouloir, on transmet quelque chose.

**Florence** : « je vois ma maladie comme une force même si j'ai du mettre mes ambitions et ma fierté de côté».

Du mépris ou de la violence

**Martine** : L'histoire du couple lui rappelle le milieu familial. Elle a vécu le mépris des professionnels sociaux envers les « gens du peuple » qui jouent au tiercé.

**Henry** : « On ne peut ressentir cela que parce que on s'est retrouvé, on l'a vécu ». Son père est décédé de l'alcoolisme, ce qui l'empêche de supporter de voir un ami de 43 ans plonger dans l'alcoolisme.

« Il faut y avoir mis le petit doigt ».

**Marie-Laure** : « Ca m'arrive d'avoir faim, mais je n'ai pas encore Alzheimer ».

Ce qui m'a peut être permis de comprendre, c'est d'une manière générale le manque, la situation de manque. Pas seulement le manque de connexion avec l'environnement dû à Alzheimer. Le fait de ne pas avoir été entendu dans la demande, d'être seule dans son manque.

Elle ajoute : "ça nous a marqué, transformé notre histoire pour capter la souffrance des autres."

**Florence** : explique avoir trouvé la similitude avec B. par le vécu de la rue. Elle a subi des agressions violentes, et imagine de même celles que risque B. en restant dans la rue, bien que, comme elle le précise, elle soit une femme et lui un homme. Elle dit :

"j'ai vécu dans la rue. J'entends le discours de la violence, je l'entend, j'ai envie de l'aider."

L'enjeu de l'intérêt général

**Marie-Laure** précise : "On n'est pas thérapeute. Les professionnels sont là pour la réparation. Mais la pairémulation, la va plus loin dans l'idée générale du mieux être de tout le monde".

**Florence** : "Pour moi, c'est pas la pitié, ni que je veuille réparer mon histoire. Mon histoire je la vit. Mais je veux que personne ne vive dehors. Ouvrir l'horizon de B, ça peut lui apporter. Ce n'est pas une fatalité."

L'exigence

**Henry** : « J'ai senti [ dans le cas de son ami en passe d'être alcoolique] qu'il fallait le mettre de façon très ferme devant ses responsabilités. Et huit jours après : merci. »

**Martine** : « Il y a des moments où on est très exigeant, sinon on ne s'intéresse pas aux autres. Il fallait être ferme et dire : je n'accepte pas que tu te détruises. Tu comptes à mes yeux. »

Le mouvement collectif

**Marie-Laure** : En voulant regarder ses comptes sur internet, à travers le site de La Poste, elle se retrouve tout à coup devant un clavier virtuel (pour taper son code).

Découragement après avoir travaillé longtemps pour réussir à consulter ces comptes.

Or, sur les listes e-mails d'échanges d'astuces entre personnes mal- et non-voyantes elle trouve quantité d'interventions autour de cette nouveauté. S'y trouvaient des propositions de solutions diverses.

**Olivier** : Cas d'un outil de google, proposé à e-bay qui le teste actuellement. Il s'agit de montrer qu'on est une force, de faire comprendre [aux techniciens et ingénieurs] qu'ils ne peuvent pas faire à notre place.

Retour sur Rennes (journal d'atelier n°4)

Florence a un retour très positif : le séminaire de Rennes est « une expérience enrichissante, on était une très bonne équipe, il y avait un très bon contact avec les étudiants ».

Elle explique s'être sentie libérée par la présence d'un support écrit, structuré. Ceci lui permettait de « se poser », de laisser les gens réfléchir, ayant elle-même une structure stable pour reprendre ensuite le fil de sa pensée. La structure qui libère : ce que P.Taylor explique ainsi ; il n'y a aucune place pour l'improvisation mais la possibilité de la spontanéité.

Maryline relève la qualité des dialogues entre notre équipe et les étudiants rennais.

Pour Paul Taylor, c'est surtout la construction structurée de la journée, constituant en soi un programme, qui a été enrichissante, et surtout, très appréciée de ses étudiant-e-s. Le groupe est apparu ce jour très à l'écoute, réfléchissants à ce qu'ils souhaitaient évoquer, ce qui n'a pas manqué d'étonner P.Taylor qui connaissait ces étudiants « très très bavards ».

Les étudiants demandent à ce que ce type de séance et d'intervenants se répètent les années suivantes.

Marie-Laure est ravie -d'entendre ces retours, mais aussi à la lecture du journal d'atelier de Rennes- de voir des professionnels se mettre en question à des fins utiles et efficaces.

Olivier vient de préciser la différence entre « mettre en question », dynamique, et « mettre en cause », qui souligne l'inévitabilité de l'acte.

Martine relève donc l'importance de cette journée comme **expérience de formation**. A ce titre, il faut l'inclure dans le processus de formation que nous suivons.

Pour Olivier, c'est d'avoir été confronté aux situations de handicap, de se confronter avec elles, qui permet au CVA de transmettre.

*Ce qui restreint beaucoup la CVA.*

Florence insiste sur les possibilités issues du collectif, en particulier dans le cas de Rennes (nous étions quatre à ce moment). Martine renchérit sur cette **compétence collective**.

Olivier évoque un bouquet de fleurs : ajoutées les unes aux autres, les tiges forment un amas assez artificiel. Dès qu'elles sont tournées une ou deux fois, en les lâchant un peu, un bouquet se forme, avec sa propre dynamique.

Ici, pour Marie-Laure, les professionnels changeraient après cette journée. « ils ne sont donc pas totalement fermés ».

Un dialogue qui va permettre de démystifier les rôles du CVA pour le professionnel. Pour Olivier, que chacun puisse rester à sa place.

*Et dans l'autre sens ? Démystifions le professionnel, il est temps. En outre, de quelles places parlons nous ? Pourquoi semblent-elles si évidentes qu'il ne failles surtout pas en parler ?*

Des places **alternatives** et non pas complémentaires pour P.Taylor.

Ide demande ce que cette journée a changé sur notre groupe. Que les professionnels aient pris en compte de nouveaux points de vue, c'est une chose, mais qu'avons nous appris nous de leur point de vue, de leurs capacités, volontés, etc... ? Qu'avons-nous remis en question dans nos interprétation ce jour-là ?

**Intrusifs ?**

Comme l'avait souligné le journal d'atelier de la journée de Rennes, les professionnels se posaient la question de l'intrusion éventuelle du CVA tel que nous le leur évoquions face au droit à l'autonomie de la personne.

Pour Marie-Laure, l'engagement du CVA est de ne pas empiéter même si en ayant d'autres méthodes que les professionnels il est possible d'aider la personne au-delà de ce qu'un professionnel peut faire.

Martine explique que la distance n'est pas pensée dans une relation professionnelle, or « **l'espace n'est pas vide** ». « La distance n'est pas bonne en soi. Notre expertise serait peut-être de trouver une distance à géométrie variable, selon les cas et non pas selon les règles. Et puis, on peut se tromper. »

Florence : « D'autant que le professionnel brise la distance aussi par moment »

Le professionnel est une personne avant tout.

P.Taylor rappelle que l'intrusion met en jeu un système de domination. On a le droit d'être là. Mais comment le faire et c'est ce qu'on doit travailler.

On peut penser autrement, parler autrement.

## A6. : Retours sur l'expérience de l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification du handicap (journal d'atelier n°12)

Discussion autour des parcours de sensibilisation effectués le samedi 26 mai sur la Place des Fêtes :

- Succès, bien que plus d'enfants que d'adultes.
- 2 personnes ayant une déficience visuelle sont venues
- durant la période d'autres personnes en situation de handicap sont venues
- ce type de manifestation permet donc pour certaines personnes de sortir de l'isolement et à d'autres de révéler la connaissance d'un proche (ami, voisin, famille).
- Ceci concourt à rendre visible le fait et à le prendre en compte dans la cité, ici dans le contexte des manifestations que nous avons organisées et sur la place publique.
- Cette visibilité permet d'entrer dans une connaissance et une attention du fait et des réseaux des personnes touchées, sensibilisées et sensibilisatrices du fait et des modes de vie sociales inhérents.
- Nécessité d'un voyant parmi les accompagnateurs pour faciliter les passages.
- Le projet d'un parcours de sensibilisation/démystification est d'être proposé partout. Mais risque de ce processus : un des premiers effets est l'étiquetage du proche. Quel handicap ont les autres ? Sur la place se trouvait aussi un parcours de sensibilisation en santé mentale et attirait l'attention sur la maladie et le handicap psychique.
- Il s'agit ainsi de corriger l'impression de « prise en charge » par les personnes « valides » des personnes « invalides » (quels que soient les rapports numériques), impression qui génère la crainte d'avoir trop à assumer. Ce n'est pas parce qu'une personne vit un handicap qu'elle est un poids pour les autres. C'est là un regard validocentré.
- Marie-Laure donne l'exemple d'un instituteur dont la vue va en se dégradant et rencontre de plus en plus de difficultés. La solution peut être de partager ses difficultés avec ses élèves, les faire participer.
- Il semble que ce ne soit pas les mêmes compétences pour gérer une personne que pour gérer un groupe de personnes en situation de handicap dans un groupe donné : disymétrie ou asymétrie. Ce point questionne la relation établie ou devant s'établir entre pairs.
- L'alternative peut être dans une sensibilisation sur les apports du handicap et de nommer ce qui est clandestin. Exemple de Olivier : sensibiliser au rangement des bureaux pour que les aveugles n'aient pas à chercher (et que tout le monde s'y retrouve et gagne du temps). Mais ce principe se heurte à la facilité (a priori, voire le laxisme). Pour le contrer, la sensibilisation devrait entraîner le (fameux) principe de similarité non pas seulement en rapport au handicap, mais en rapport aux situations de difficultés que tout un chacun et chacune peut rencontrer (soit des situations de handicap que Martine éclaire avec la notion de capacités et de liberté positive ou négative).
- Ce mot de handicap, il ne faut plus le répéter, ce n'est pas une identité. Ces situations de difficultés ou de handicap peuvent être considérées comme des avatars de l'humain en quête de sens car l'humain est inachevé. Réflexion qui amène alors à considérer ce caractère perfectible comme un questionnement du rapport à la différence ou plutôt à la ressemblance des humains entre eux et elles.
- Ce questionnement soulève-t-il une problématique de la gestion de la différence ou une problématique de la discrimination ? Deux pistes sont lancées en réponse à cette question : la première est que au-delà la discrimination directe ou indirecte ou que

par-delà la discrimination quant elle ne s'agit que de distinguer ou de choisir, il s'agit de désamorcer les systèmes d'exclusion ; la deuxième consisterait à ne pas se focaliser sur la discrimination car dans ce cas, on occulte les 14 besoins fondamentaux (dont Marie-Laure nous procure la liste).

Outre cette réflexion émanant de l'expérience du 26 mai 2007 :

- Il faut se caler sur le plan éthique par rapport aux effets pervers de la démythification dans les entreprises. Les quotas en entreprises poussent celles-ci (longue chaîne de responsabilité) à puiser dans leur propre vivier de personnel les « personnes handicapées » quitte à les inciter à demander la reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH).

Réflexion à poursuivre sur la pairémulation et la pairadvocacy collective : Notes de Paul

- Beaucoup des expériences de pairémulation-pairadvocacy sont individuelles : qu'en est-il au niveau du groupe ? Les stratégies sont différentes pour gérer l'individuel et le collectif. Passage par la pairémulation-pairadvocacy de l'individu au groupe.
- Les pairémulation-pairadvocacy ont des stratégies de gestion de relations dissymétriques. C'est au cœur des expériences de pairémulation-pairadvocacy.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>LES PARTICIPANT-ES</b> .....	3
Le groupe en recherche-action .....	3
Les participations occasionnelles.....	3
Les membres du comité scientifique et associatif.....	3
Les invités à la relecture de ce rapport .....	4
<b>AVERTISSEMENT</b> .....	5
<b>L'OBJET</b> .....	7
<b>LA FORMATION PAR LA RECHERCHE-ACTION DE FORMATEUR-TRICES EN PRATIQUES DE PAIREMULATION ET DE PAIRADVOCACY REALISEE</b> .....	8
Contexte et objectifs de la formation .....	8
Les moyens humains, matériels et financiers de cette réalisation .....	9
Les principes structurant la formation de formateurs par la recherche-action .....	10
Les moments de la formation.....	11
Les participant-es de la formation .....	13
La production de l'ACOPRA .....	14
En perspective.....	17
<b>PREMIÈRES EXIGENCES, DÉFINITIONS ET TRANS-FORMATION</b> .....	18
Les exigences formatives et de la reconnaissance des acquis.....	18
Les premières définitions et aspects marquants d'un mouvement pour la vie autonome.....	21
Les aspects marquants des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy .....	31
Empowerment et participation sociale.....	32
Inclusion et reconnaissance sociales.....	33
Similitude ou similarité et différence ou ressemblance .....	37
La ressemblance de l'inachevé et le handicap .....	40
Transformation des savoirs expérientiels en savoir être responsable et efficace.....	47
<b>RÉFÉRENTIEL DE SAVOIRS EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</b> .....	55
Identité personnelle : être soi et développer ses talents, axe du savoir-être .....	56
Identité sociale : savoir s'exprimer, vivre en relation, axe du savoir-communiquer .....	56
Identité professionnelle : être efficace, réussir un projet professionnel, axe du savoir-faire... ..	57
Identité expérientielle : évoluer, assumer une histoire de vie, axe du savoir-devenir.....	59
<b>QUATRE FONCTIONS DES PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</b> .....	62
La fonction de secours.....	62
La fonction de médiation .....	63
Fonction de mainstreaming ou d'entraînement au changement.....	63
Fonction de réseau.....	63

<b><i>POUR UNE FORMATION EN PRATIQUES DE PAIRÉMULATION ET DE PAIRADVOCACY</i></b> .....	<b>65</b>
<b>Méthodes pour une reconnaissance des acquis de l'expérience en pratique de pairémulation et de pairadvocacy</b> .....	<b>65</b>
Décrire .....	65
Communiquer.....	66
Analyser .....	67
<b>Se trans-former, s'inter-former, se co-former</b> .....	<b>68</b>
<b><i>BIBLIOGRAPHIE</i></b> .....	<b>70</b>
<b><i>ANNEXES</i></b> .....	<b>71</b>
<b>A1. : La charte du pairémulateur par le GFPH</b> .....	<b>72</b>
<b>A2. : Les modalités de l'utilisation de la méthode du profil expérientiel (journal d'atelier n°8)</b> .....	<b>74</b>
<b>A3. : La liste de pairémulation commentée en séance (journal d'atelier n°10)</b> .....	<b>75</b>
<b>A4. : Exemple de description d'une situation commentée en séance (journal d'atelier n°6) ...</b>	<b>76</b>
<b>A5. : Préparation et retours de la formation à Rennes</b> .....	<b>80</b>
<b>A6. : Retours sur l'expérience de l'animation des parcours de sensibilisation et de démystification du handicap (journal d'atelier n°12)</b> .....	<b>85</b>
<b><i>TABLE DES MATIÈRES</i></b> .....	<b>87</b>